

# 15 millions de Fcfa

à gagner au BANKO mardi le 3 avril

Journal d'informations et de débat fondé le 17 Novembre 1979  
 Direction - Rédaction - Publicité : Rue des Ecoles Akwa (entre carrefour Idéal et Camtel) B.P. 5925 Douala  
 République du Cameroun - Tél. : +237 33 42 04 39 - Tél./Fax : +237 33 42 53 74 - Cell : +237 677 52 87 57

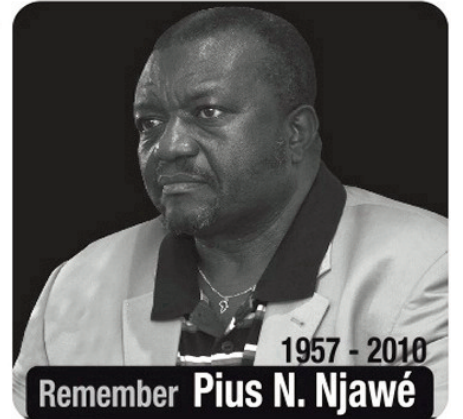


Email : lemessenger.info@gmail.com  
 Site web : quotidienlemessenger.net

# Le Messenger

A l'écoute du peuple

Fondateur : Pius N. NJAWE Directeur de la Publication: Alex Gustave AZEBAZE



N° 5041 DU LUNDI 2 AVRIL 2018 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien

## Gestion de l'Etat

# Cette opération Epervier douteuse!



- Une image de quelques détenus Vip prise à la prison de Kondengui au cours de la messe pascalle dite par l'archevêque de Yaoundé - celui-là qui était venu récupérer l'abbé Nkodo à la police - fait des vagues dans les chaumières
- Le politologue Paul Aarons Ngomo interroge les ressorts juridiques, politiques et sociologiques d'une opération qui dure depuis au moins la mise en place du Tcs sans jamais apporter les réponses attendues par les Camerounais et leurs partenaires

**La justice camerounaise peut-elle vraiment lutter contre la corruption?**

**Nos informations et analyses en page 7 et 10**

## Cnosc

### Le statut de Kalkaba Malboum en question

• Avocat spécialisé en droit du Sport entre autre, Me Kack Kack soutient que la légalité et la légitimité du président du Cnosc ont été rétablies par le Comité Ethique du Cio. Interview en page 9

## Finances de l'Etat

### Ce que les Ape font perdre à la douane P.4

• Depuis l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral avec l'Union Européenne, la douane camerounaise a perdu 2,8 milliards de Fcfa au 28 février 2018 du fait entre autre des exonérations dont bénéficient certaines importations

### Sud-ouest et Ouest Sdf et Udc veulent l'annulation des victoires du Rdpc

• Alors que le Rdpc ne conteste plus le calcul des sièges dans le Nord-Ouest, le Sdf demande toujours l'annulation dans le Sud-ouest tout comme l'Udc à l'Ouest P.2

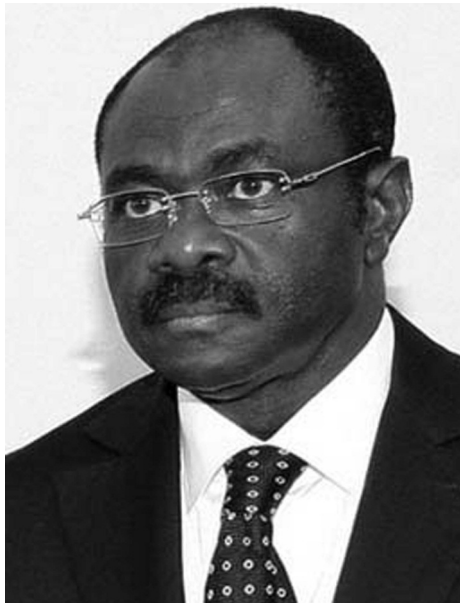
## Afrique Centrale

# Tensions au sein de la Ceeac

• Le secrétariat général accuse le Conseil de sécurité et de paix d'instaurer un climat délétère au sein de la communauté P.4

SÉNAT

## Motaze, Mouelle Kombi et Nalova Lyonga à la barre



**Ces trois ministres ont répondu aux préoccupations des parlementaires mercredi dernier dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale par la chambre haute.**

Comme l'exige la tradition parlementaire, trois ministres de la République sont passés devant les vénérables sénateurs, le mercredi 28 mars dernier, pour répondre aux préoccupations qui animent les élus du peuple. Il s'agit précisément des ministres du ministre des Arts et de la culture (Minac), Narcisse Mouelle Kombi ; des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze et des enseignements secondaires (Minsec), Pauline Nalova Lyonga. La préoccupation des élus du peuple concernait la sauvegarde des archives dans la région du Sud-Ouest à Buéa, le bilan des quatre emprunts obligataires et le niveau d'endettement actuel de l'Etat, les dispositions prises dans le cadre de l'organisation des examens officiels dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

**Un plan de sauvegarde pour les archives nationales.**

Répondant à la première préoccupation sus-évoquée, Narcisse Mouelle

Kombi a révélé la tenue d'une conférence internationale sur les archives qui se tiendra à Yaoundé en novembre prochain. Mais il a tenu à rassurer les parlementaires de la chambre haute que le Cameroun dispose d'un plan national de sauvegarde des archives du pays. Ce plan se structure autour de six composantes qui incluent le traitement et la numérisation des archives nationales. Bien que l'annexe abritant les archives de Buéa soit délabrée, parce que le bâtiment est ancien, le ministre a assuré que le plan national en est une réponse comme d'ailleurs il en va de toutes les structures abritant les archives au Cameroun.

**Un taux d'endettement maîtrisé (30%)**

C'est le sénateur Flambeau Pierre Ngayap de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp) qui a interpellé le ministre des finances sur le bilan des emprunts obligataires et sur le niveau d'endettement du pays. Revenant sur les emprunts obligataires de 2010, 2013, 2014 et 2016, tous émis sur le marché national « pour financer les projets de développement », Louis Paul Motaze a précisé que les ressources de ces emprunts ont permis de financer une cinquantaine de projets sur divers secteurs de la vie économique : la centrale à gaz de Kribi,

la construction du complexe industrialoportuaire de la même ville. En ce qui concerne le niveau d'endettement du pays, le ministre a estimé que le chiffre de 35% avancé par le sénateur de l'Undp était exorbitant. En réalité a-t-il déclaré à l'endroit des sénateurs, le Cameroun a un taux d'endettement maîtrisé qui se situe autour de 30%.

**Les examens scolaires auront lieu dans les régions anglophones.**

Le ministre Pauline Nalova Lyonga, depuis son entrée au gouvernement le 2 mars dernier faisait son baptême de feu devant les sénateurs. Elle était interpellée sur les statistiques des examens scolaires dans les régions anglophones du pays. Répondant à la préoccupation de Pierre Flambeau Ngayap de l'Undp, elle a tenu à rassurer que des dispositions seront prises cette année pour le bon déroulement des examens sur toute l'étendue du territoire national, et spécialement dans les deux régions anglophones du pays afin de favoriser la participation du grand nombre aux différents examens officiels. C'est dans ce sens qu'elle a pris la décision en fin de la semaine dernière de prolonger la date de clôture aux examens et concours.

**Léopold DASSI NDJIDJOU (Stagiaire)**

### CONTENTIEUX DES SÉNATORIALES 2018

## Course contre la montre au Conseil constitutionnel

**Après le contentieux pré-électoral, suivi des élections du 25 mars 2018, l'heure est maintenant au contentieux post-électoral, dans la foulée de la fin des travaux de la Commission nationale de recensement général des votes (Cnrv). Comme Le Messenger l'annonçait en exclusivité mercredi dernier, c'est seulement deux recours sont portés devant l'organe constitutionnel, au sujet notamment des opérations de votes dans le Sud-Ouest et à l'Ouest.**

La Commission nationale de recensement des votes a achevé ses travaux jeudi dernier. Principal enseignement : selon nos sources, le décompte des votes dans la région du Nord-Ouest donnant au SDF un peu plus de 50% des suffrages valablement exprimés permet au parti à la balance de rafler tous les 7 sièges de sénateurs mis au vote. La Commission a ainsi suivi le SDF, au grand désespoir du Rdp qui aurait souhaité que les calculs soient faits sur la base du nombre des électeurs inscrits, ce qui aurait donné au SDF moins de 50% dont une majorité relative. Et effet de la proportionnelle, le parti au pouvoir qui contrôlait les 7 sièges dans la législature sortante s'en serait au moins sorti avec un siège.

Finalement rien. Et selon nos informations, après avoir un temps envisagé de déférer le cas du Nord-Ouest devant le Conseil Constitutionnel, le parti au pouvoir s'est finalement rangé à la raison. C'est un

échec pour le parti au pouvoir dans cette région dont l'un des porte-étendards, Paul Atanga Nji soutenait pourtant qu'il y tenaient ferme la barre. Le vote même des membres du SDF par des conseillers Rdp montre que ces derniers ont entendu mettre donner leur confiance à celui des partis le plus à même de porter leurs aspirations, notamment, en pleine crise anglophone, dans les institutions. Le SDF en l'occurrence mieux que le Rdp.

**Bureaux de vote fermés avant 18h dans le Sud-Ouest**

C'est donc finalement deux recours en annulation du vote ont été déposés devant le juge constitutionnel le 28 mars autour de 17 heures. Il s'agit des cas de l'Union démocratique du Cameroun (Udc) et du Social Democratic front (Sdf). Au sujet de ce dernier cas, il s'agit de la requête de N. Njenje Valentin Kleber. Il est le représentant du Sdf dans la Commission régionale de supervision de vote dans le Sud-Ouest. Il demande au juge d'annuler les résultats des élections sénatoriales dans le Lebialem, dans le département du Kupe-Manenguba, et par conséquent dans toute la région du Sud-Ouest.

**Bureaux de vote fermés avant 18h dans le Sud-Ouest**

Dans sa requête, le Sdf argumente que l'insécurité qui a prévalu à Bangem, n'était pas de nature à ce qu'il y ait des élections normales car les bureaux de vote ont été fermés à 16 heures 30 minutes et non 18 heures. Dans le Lebialem, c'était même avant 15h !!! En plus, le parti de la balance a identifié des élec-

teurs fictifs sur les listes électorales.

Un exemple ? Il y a Buéa notamment, des cas de conseillers municipaux ayant perdu depuis 2016 leur mandat conformément aux dispositions de la loi sur la déchéance après plus de 3 absences aux sessions du Conseil municipal. Ils ont néanmoins obtenu des cartes d'électeurs et inscrits par Elecram sur la liste de grands électeurs pour l'élection sénatoriale dans le Sud-Ouest. Et pourtant la délibération du conseil municipal visée par les conseillers réunis en leur temps, puis signée par le Maire et le Secrétaire général de la Commune avant d'être approuvée par le Préfet du Fako comme le prévoit la loi, était connue de tous.

En ce qui concerne le recours de l'Udc, ce parti a constaté des irrégularités à l'Ouest particulièrement dans les départements des Hauts-Plateaux à Baham et de la Menoua à Dschang. En effet l'Udc a constaté la violation des articles 100, 108, 109 et 113 du code électoral dans les deux départements sus-évoqués. Ce qui de l'avis du parti d'Amadou Ndam Njoya, sont de fautes lourdes qui doivent contraindre le juge d'annuler les résultats des élections sénatoriales à Baham et à Dschang.

Le juge constitutionnel est tenu par les urgences du temps. Aux termes de l'article 240, alinéa 1, le Conseil constitutionnel doit publier les résultats quinze jours après le vote. En principe, les résultats doivent être connus au plus tard le 9 avril. C'est dire que le verdict de ces deux affaires sera public cette semaine.

**AGA avec Léopold DASSI NDJIDJOU (Stagiaire)**

### COMMUNE DE WUM

## 19 villages éligibles au plan triennal

**L'exécutif municipal déterminé à sortir la population de la paupérisation**

Ils sont au total 19 villages qui bénéficieront du plan triennal de la commune de Wum. Ces villages ont priorisé l'agriculture comme leur domaine de prédilection. L'appui de la commune dans ce secteur d'activité va certainement booster le pouvoir d'achat des villageois et partant les tirer de la pauvreté ambiante. C'est du moins ce qui ressort du plan de développement de cette municipalité. Lequel plan a été validé le 28 mars 2018 dernier. C'était au cours de la session d'examen et d'adoption du compte administratif et de gestion de l'année 2017 de la commune Wum dans le département de la Menchum. Baptisé « budget de l'implication communautaire et de développement participatif », remarque le maire Dighambong Anthony Mvo, la crise sociopolitique que traverse le pays et singulièrement les régions anglophones a plombé la réalisation du budget 2017 de la municipalité de Wum. Arrêté en recette et en dépense à 928.500.000F (neuf cent vingt huit million cinq cent mille francs), ce budget a été réalisé à hauteur de 450.274.709F (quatre cent cinquante million deux cent soixante quatorze mille sept cent neuf francs) seulement. Soit un taux de 48,49%. De cette somme, les recettes localement collectées ont été de 35.662.082F représentant environ 7,9% du budget. Bien maigre pour une municipalité qui avait pris pour option le développement. Les dépenses au 31 décembre 2017 étaient de 412.922.555F (quatre cent douze million neuf cent vingt deux mille cinq cent cinquante francs) dont 199.166.883F (48,2%) pour le fonctionnement et 213.755.672F (soit 51,8%) pour l'investissement.

Entre autres réalisations, le maire a laissé entendre que cette somme collectée a permis de construire un parking à l'entrée de l'hôpital général de Wum, la construction de deux salles de classe à l'école publique de Mujang-Bu, la construction d'un block de six toilettes à l'école publique de Wanangwen, l'achat de deux camions d'occasion (10 et 20t) qui permettront à l'avenir de faire des recettes, la maintenance des routes rurales, le don du paquet minimum aux écoles, la livraison des bancs ; tables et chaises à l'école publique de Mujang, don du matériel et autres accessoires au centre de formation de la femme, organisation du comice agropastoral, organisation de la foire artisanale, contribution à la création et l'équipement de la radio communautaire de Wum, pose des buses sur la route qui mène au palais de Naikom, recrutement des élèves pour les stages de vacances, maintenance de l'éclairage public, achat de quatre motos pour réduire le chômage en milieu jeune, lutte contre les plastiques non biodégradables, assistance aux personnes vivant avec un handicap etc.

Les conseillers lui ont accordé un quitus de gestion du compte de la municipalité.

Malgré les difficultés rencontrées, le maire se réjouit de la construction en cours de l'hôtel de ville. Un édifice qui sera, dès son achèvement, la référence dans toute la région au regard de son architecture. Dighambong Anthony Mvo a saisi cette opportunité pour présenter aux conseillers municipaux, la maquette du nouveau marché central. Un projet de 1005 boutiques qui va englober près de 1,3 milliard. Reste le dilemme de la recherche de son financement. C'est le défi que se lance le maire. Il dit s'inspirer de la citation d'Anatole France pour qui « pour accomplir de grande chose, nous devons non seulement agir mais aussi rêver ; non seulement planifier mais aussi y croire ». C'est pourquoi renchérit le maire « nous sommes partis de 232.111.324F Cfa quand nous avons pris les rênes de cette municipalité il y a 5ans, à 450.274.709F Cfa de nos jours. Je crois que nous méritons des ovations ».

Si le préfet Charles Kamga a salué le travail abattu par l'exécutif, le staff et les conseillers municipaux, dans un contexte difficile, il n'en demeure pas moins qu'il a souligné qu'un accent doit être mis sur la sensibilisation de la population afin qu'elle s'acquitte de leur taxe, seul gage qui va impulser le développement de la municipalité.

Donat SUFFO à Wum

## FINANCEMENT

# La Société générale Cameroun se rapproche des Pme

En marge de la Foire internationale des affaires et du commerce (Fiac) qui se tient à Douala depuis plus d'une semaine, la Société générale Cameroun a organisé samedi dernier, un atelier d'échange avec ses clients ou futurs épargnants, question de savoir quelle image elle a auprès du public.

Profiter de la Foire internationale des affaires et du commerce (Fiac) pour échanger avec sa clientèle ou tout simplement le public, c'est l'idée qu'a eu la Société générale Cameroun (Sgc) en organisant une « business session » samedi dernier à la salle de conférence de ladite foire. Selon Arthur Bright, le directeur commercial en charge des particuliers et des professionnels, il est question de savoir la relation qui lie la Sgc à ses clients, ou ce que le public attend d'elle. « C'est l'occasion pour nous d'écouter l'entrepreneur camerounais, nous exposer les problématiques auxquelles il est confronté dans la relation bancaire au quotidien, et de ten-



ter ensemble de construire notre approche et notre solution », affirme-t-il.

Comment être crédible pour un financement si on n'a pas de biens à mettre en garantie ? Pourquoi est ce que la Sgc ne prend-t-elle pas des parts dans les start-up pour assurer la bonne gestion des crédits à elles octroyés ? Pourquoi est-ce que la Sgc ne finance pas les idées ? Voilà autant de questions soulevées à l'attention du directeur commercial.

On apprendra par exemple que la Société générale Cameroun peut octroyer des prêts à court terme et sur des sommes modestes, question d'instaurer une confiance progressive entre elle et les jeunes entreprises. Des prêts qui se font après étude du potentiel du futur marché de la petite et moyenne entreprise (Pme). Pour la Sgc, la participation au capital d'une structure ne garantit pas forcément la bonne gestion de celle-ci ; raison pour laquelle

elle opte davantage pour un accompagnement. Ce qui se fait à travers la mise en contact avec d'éventuels fournisseurs, clients ou partenaires.

Après plus d'une heure et demie d'échange, plusieurs participants louent l'initiative qui a permis pour certains d'obtenir des rendez-vous pour des discussions plus approfondies sur leurs différents projets. « Je trouve que la démarche de la société générale est à féliciter, dans la mesure où elle se rapproche un peu des

entrepreneurs pour comprendre leurs réalités. En tant qu'employeur, c'est l'occasion pour moi de découvrir la Société générale Cameroun, et de voir dans qu'elle mesure elle est capable d'apporter des solutions à mon projet », confie le Docteur Wankam Mogo, médecin infectiologue et biologiste, et entrepreneur dans le domaine de la santé. « Le souci des Pme aujourd'hui, c'est de traverser l'étape de la crédibilité. C'est un gros problème dans les banques, parce qu'elles ont eu à faire confiance dans le passé à beaucoup de gens qui sont partis avec leur argent. Et aujourd'hui quand vous avez un projet qui tient la route, il demeure toujours ce problème de financements », tempère Job Jean Charles, promoteur de Good, une entreprise qui fait dans la culture et la transformation du piment en pâte.

Avec environ 5 000 clients-entreprises (80 % sont des petites et moyennes entreprises), pour un acompte de 80 milliards Fcfa, la Sgc démontre à suffisance sa volonté d'accompagner les Pme camerounaises, selon son directeur commercial.

**Le Prince FOGUE**  
(stagiaire)

## UNIVERSITÉ DE DOUALA

## L'Affaire Pr Assako Assako contre Pr Kpwang Kpwang

Le Professeur François Xavier Etoa, recteur de l'université de Douala frappe du poing sur la table.

Face à la guerre par correspondances opposées que se livraient son vice-recteur et le doyen de la faculté des lettres et sciences humaines, le Professeur François Xavier Etoa, recteur de l'université de Douala, a intimé aux deux hommes de résoudre leur différend dans le cadre intime de l'université, et d'éviter toute sortie médiatique sur cette affaire qui selon lui, n'honore pas son institution.

Les adeptes du « j'aime », « partager », « commenter » et « copier-coller », ont attendu en vain le troisième épisode du feuilleton « Professeur René Joly Assako Assoko contre Professeur Robert Kpwang Kpwang ». En effet, plus d'une semaine après l'expiration de l'ultimatum adressé par le premier, par ailleurs vice-recteur chargé des enseignements, de la professionnalisation et du développement des technologies de l'information et de la communication de l'université de Douala, au second, doyen de la faculté des lettres et sciences humaines (Flsh) de la même institution, lui intimant des excuses écrites et publiées sur les réseaux sociaux, après les injures proférées à son endroit par ce dernier, dans deux documents d'un total de sept pages publiés par les mêmes canaux, plusieurs internautes attendaient avec attention la suite du clash entre les



deux intellectuels. Mais à ce jour, il en a rien été. Descendu sur le terrain pour s'enquérir de la suite de l'affaire, Le Messenger apprendra que le recteur de l'université de Douala, le Professeur François Xavier Etoa, a demandé aux deux hommes de « laver le linge sale en famille », et d'éviter toute sortie publique dans le cadre de cette affaire. Ceci dans l'objectif de préserver l'image de la structure dont il a la charge.

De source interne, le recteur a mal digéré cette affaire qui a fait la une des réseaux sociaux pendant quelques semaines. Il se serait donc engagé à présider

une réunion, afin de mettre les points sur les « i ». Mais, par mesure conservatoire, interdiction a été donnée aux uns et aux autres de s'exprimer sur la question. Dans les couloirs de l'université, se présenter comme journaliste interpelle automatiquement. Sans avoir décliné l'objet de votre présence, une certaine hostilité est aussitôt perceptible, et on n'est pas surpris de savoir ce pourquoi vous êtes là. Même si cette affaire amuse plus d'un, personne n'en dit plus au reporter appelé à laisser tomber l'affaire. « Vous savez plus de chose sur cette affaire que nous », confie une

employée de l'université. « Personne ne peut vous recevoir pour en parler », poursuit-elle. Ce qui démontre à suffisance le caractère tabou de cette affaire au sein de l'institution.

Le Professeur François Xavier Etoa a-t-il réellement résolu le problème ? Ou s'agit-il d'une simple accalmie ? La deuxième hypothèse serait plus plausible, au regard de l'origine du problème selon les écrits du Professeur Robert Kpwang Kpwang.

On se souvient que, le doyen de la Flsh parlait d'une hostilité qui a débuté depuis plusieurs années, quand les deux hommes (le vice-recteur et lui) tra-

vaillaient encore au ministère de l'Enseignement supérieur. « Je constate que votre haine vis-à-vis de ma modeste personne dont l'origine remonte à l'époque où vous étiez chef de division de la prospective, de la recherche et de la coopération au ministère de l'Enseignement supérieur n'a fait que s'accroître », affirmait le Pr Kpwang Kpwang. Et de poursuivre : « vous m'avez combattu au ministère de l'Enseignement supérieur alors que vous étiez déjà directeur ». Quoi qu'il en soit, seul l'avenir nous fixera définitivement sur cette affaire.

**L.P.F. (stg)**

APE CAMEROUN-UNION EUROPÉENNE

## 2,6 milliards Fcfa de perte pour la douane camerounaise

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat économique entre le Cameroun et l'Union européenne, la douane camerounaise a perdu 2,6 milliards de francs cfa, à la date du 28 février 2018, du fait des exonérations dont bénéficient certains produits à l'importation. Pour ce qui est des produits locaux exportés, ils sont estimés à 96 milliards de francs cfa.

En marge de la Foire internationale des affaires et du commerce (Fiac) qui se tient depuis samedi dernier à Douala, la Cellule d'appui à l'ordonnateur national (Caon), a organisé une conférence sous le thème: « Comment tirer profit des Ape (accords de partenariat économique, ndlr) en exportant des produits camerounais ? » Dans un contexte où plusieurs Camerounais doutent du bien fondé de l'Ape signé entre le Cameroun et l'Union européenne (Ue), il était nécessaire pour la Caon, d'apporter des éclairages sur le bien fondé de cet accord pour l'économie nationale. Ainsi, les échanges ont été axés sur la « présentation, les enjeux et les opportunités de l'Ape Cameroun-Union européenne », les « règles d'origine dans l'Ape Cameroun-Union européenne », et le « bilan de la mise en œuvre de l'Ape au 28 février 2018 ».

S'agissant justement du bilan de l'Ape Cameroun-Ue, entré en vigueur le 4 août 2016, on retiendra que les pertes en matière de taxes douanières pour le Cameroun, s'élève à 2,6 milliards de francs cfa à la date du



28 février 2018, d'après Raphael Athanase Elisée Hamadjam, ingénieur principal de la statistique en service à la direction générale des douanes. Des pertes qui constituent pour lui des gains pour les entreprises locales, bénéficiaires du démantèlement tarifaire qu'a entraîné cet accord. Selon l'analyste et évaluateur des projets, les chiffres de plusieurs milliards de francs cfa qui ont circulé dans la presse en début d'année, sont non fondés. « Il faut aussi souligner que, les marchandises qui ont bénéficié de cette préférence de l'Union européenne sont esti-

liards de francs, et que 301 opérateurs ont bénéficié de cette facilité, pour environ 2 800 opérations douanières », déclare-t-il. Avec l'importation des matières premières telles que le clinker et les intrants agricoles, les industries de cimenterie et brassicoles, sont les principales bénéficiaires de ces avantages douaniers sur le plan national. A ceci s'ajoute l'importation des machines et appareils mécaniques par les industries, des engrais et des pesticides pour l'agriculture, et les produits pharmaceutiques.

« Même si nous devons produire localement, nous devons avoir

des équipements, des machines; ce que nous ne produisons pas. Donc, il faut renforcer les capacités de ces entreprises qui doivent produire le "made in Cameroon". C'est un peu le sens premier des accords de partenariat économique », lance Samuel Yemene, économiste et ingénieur statisticien à la Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun. Avec 100 % de produits camerounais qui bénéficient des exonérations de taxes lors de leur entrée dans l'Union européenne, contre 80 % dans le cas inverse, Kathrin Renner, attachée aux affaires économiques et commerciales de

la délégation de l'Union européenne au Cameroun, pense que cet accord est davantage bénéfique pour notre pays que pour l'Ue.

Concernant la réticence des autres pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) à signer cet accord, Maître Désiré Loumou pense que ces mesures d'accompagnement proposées par l'Ue ne les arrangent. Ce qui n'est pas forcément le cas pour le Cameroun selon lui.

**Le Prince FOGUE**  
(stagiaire)

INSTITUTION SOUS-RÉGIONALE

## Du rififi au sein de la Ceeac

**Le secrétariat général de Ceeac accuse le Conseil de sécurité du Copax d'instaurer un climat délétère au sein de l'institution**

C'est une correspondance d'Ahmed Allam-mi, secrétaire général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, Ceeac, adressée à son excellence Nelson Noel Messone, ministre des Affaires étrangères de la République du Gabon, par ailleurs président en exercice du Conseil de sécurité du Copax, qui met le feu aux poudres. Dans cette missive le destinataire se dit choqué, frustré, non sans relever l'ambiance délétère qui règne au sein de cette institution sous régionale qui regroupe les Etats de l'Afrique centrale. Le

secrétaire général s'insurge contre des informations qui seraient aux antipodes de la réalité distillées par certains responsables de l'institution par rapport au processus de réforme institutionnelle de la Ceeac et de la gouvernance du secrétariat général, y compris l'évolution des effectifs du Secrétariat général lors de la session du Conseil des ministres du Copax tenue les 3 et 4 mars 2018 à Libreville alors que ces sujets n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour et donc n'ont pas fait l'objet de documentation préalable du secrétariat général.

Certaines sources au sein de la Ceeac indexe le général Garcia, le chef de département Intégration humaine, paix, sécurité et stabilité, (Dihpss) comme le responsable cette ambiance. Lesquelles sources dénoncent le comportement du général Garcia qui veut s'ingérer

dans les programmes qui ne relevant de ses compétences. Pourtant il a du pain sur la planche insistent-elles. « Alors que les chefs d'Etats et les ministres s'attendaient à examiner des sujets d'actualités relatives à la paix, la sécurité et à la stabilité dans la sous-région, notamment la persistance de la violence en Centrafrique ; la tentative de coup d'Etat manqué en Guinée Equatoriale, les velléités indépendantistes des populations du Nord-ouest et Sud-ouest du Cameroun, la situation politique et sécuritaire en Rdc et la crise post-électorale au Burundi, le général Garcia ne pouvant faire des propositions objectives, a détourné l'attention des ministres vers des questions de la réforme institutionnelle de la Ceeac et de la gouvernance du secrétariat général qui sont en train d'être traités dans d'autres cadres plus com-

pétents», fulmine notre interlocuteur. Avant d'ajouter « aujourd'hui, il serait difficile de comprendre que le Dipss n'a pas pu proposer un communiqué officiel relatif à la tentative de coup d'état manqué de Guinée Equatoriale et initié une action de soutien au gouvernement de la Guinée Equatoriale alors qu'il est responsable en chef du mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (Marac) ».

Par soucis d'équilibre, nous avons tenté d'entrer en contact avec quelques responsables du Conseil de la Copax à Libreville, notamment Mme Séné, assistance au Copax, qui nous a fait savoir qu'elle s'apprêtait à prendre son vol à destination de la capitale politique du Cameroun. Quant au Général Garcia, nos tentatives pour le joindre se sont avérées infructueuses

**Blanchard BIHEL**

ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU

## Les défis qui interpellent le nouveau président

Mathurin Nguehou Zebazé a été élu vendredi dernier à l'issue de la deuxième assemblée générale électorale de l'association des entreprises d'électricité et d'eau du Cameroun. L'association des entreprises d'électricité et d'eau du Cameroun veut repartir sur du bon pied. A l'issue de sa deuxième assemblée électorale qui a eu lieu vendredi dernier à Douala, un nouveau président national a été élu (29 voix contre 11). Mathurin Nguehou Zebazé aura entre autres missions de ramener les adhérents démissionnaires et convaincre les nouveaux à adhérer à l'association pour être un nombre critique lors des négociations. Aussi devra-t-il négocier avec l'Etat et les grands donneurs d'ordres les échéances de paiements plus courts pour minimiser la dépendance des petites et moyennes entreprises vis-à-vis des banques. Négocier avec les autres associations de secteurs pour mettre en place une fédération, mettre en place un système pour renforcer les capacités des dirigeants et employés pour des formations courtes et à fort impact sur la productivité ainsi que sur la survie des entreprises ; organiser un salon professionnel du secteur non seulement pour exposer le savoir-faire et faire venir des potentiels partenaires internationaux. Tel se résume la mission du nouveau président de l'association des entreprises d'électricité et d'eau du Cameroun.

Pour le bureau sortant, c'est le sentiment d'un devoir accompli. « Au nombre des réalisations, nous pouvons citer sans être exhaustif, l'obtention d'un siège d'administrateur à la Bstp, la participation au dialogue avec les pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte de notre organisation dans les politiques de notre secteur, la représentation remarquable de notre organisation à plusieurs instances nationales et internationales comme le Fenelec... » Se targue Victor Ekang, président sortant.

M.S.

## CONFLIT RELIGIEUX

# Foumbot : La mosquée de la discorde

En proie à des affrontements opposants des membres d'une association musulmane d'obédience sunnite, la bataille autour de la mosquée Masjid Salam de Foumban met désormais en opposition les confréries Tidjanite, coranite et chiite. Au cœur de l'intrigue, les leaders des confréries locales, le Sultan-roi des Bamoun mais aussi le Sous-préfet de la localité.

## Les premières dissensions

L'image est saisissante. La scène se déroule dans l'enceinte de la mosquée Masjid Salam, dans le centre-ville de l'arrondissement de Foumbot. Au cœur d'un prêche, deux hommes se lèvent, interrompent le prêche de l'imam et appellent à un soulèvement contre l'équipe dirigeante. Dans l'église de confession musulmane, un groupe d'hommes plus important en nombre se dressent et tentent d'empoigner les deux premiers. Puis, quelques imams, reconnaissables à leurs costumes s'interposent entre les deux groupes et essayent de calmer la tension qui déjà s'est emparée de la mosquée.

Cette vidéo qui circule dans certains réseaux sociaux date du 03 février 2017. Comme celles révélant les altercations qui se sont déroulées le 2 octobre 2017 puis le 13 octobre de la même année, elles donnent la mesure de la situation qui prévaut dans cette ville de la région de l'Ouest à forte connotation musulmane. Une dispute qui oppose désormais de nombreuses confréries musulmanes présentes dans cet espace.

A l'origine, la dispute qui, quelques fois a connu des rixes à l'arme blanche et la mobilisation des forces de sécurité autour de l'édifice religieux, oppose deux groupes issus de l'Association musulmane pour la paix et le développement (Ampd). Les deux principales factions sont menées par les nommés Ngoudam Soulé et Ntieche Séidou qui réclament la paternité de la mosquée à polémique ainsi que la philosophie originelle de la confrérie tandis que leurs confrères Njikam Amadou et Youyououne Mama accusent le premier groupe de malversations financières.

Après la fermeture de la mosquée le 20 octobre 2017, par le Sous-préfet de Foumbot, Julien Eymard Plong- puis sa réouverture décidé le 28 février 2018, l'accalmie ne semble pas au rendez-vous. Pis, la bataille pour la mosquée du quartier «Petit-Paris de Nkouondja» implique désormais les disciples des autres communautés musulmanes-Tidjanites, Koumkoum (branche coranite locale) ainsi que les chiites.

Les premières dissensions apparaissent entre les années 2000 et 2002 autour d'un financement octroyé par l'Ong koweitienne « Revival survival of islamic heritage ». Les deux principaux groupes issus de l'Association musulmane pour la paix et le développement s'opposent alors sur des fonds estimés à un milliard de Francs Cfa. A cette époque, la communauté sunnite de Foumbot occupe encore une modeste mosquée située à proximité de la prison de la ville de Foumbot. Le groupe conduit par le nommé Njikam Amadou accuse alors Ntieche Séidou et les siens d'avoir perçu un financement au nom de l'association pour l'utiliser à des fins personnelles.

## 2-Financements

En 2016, des accusations similaires circulent. Cette fois, il est reproché à Ntieche Séidou et ses partisans d'avoir perçu la somme de 170 millions de Francs Cfa de quelques donateurs arabes. Des suspicions qui seront renforcées par la visite rendue à Ntieche Séidou -ancien directeur local de l'Ong koweitienne, Revival islamic heritage society - par un Cheikh saoudien. Au terme de cette visite qui intervient à la fin du mois de janvier 2017, le leader associatif est accusé d'avoir gardé par devers lui la somme de 80 millions de Francs Cfa.

Approché, le co-fondateur de l'Association musulmane pour la paix et le développement met en exergue la promotion des valeurs «cardinales » de l'Islam ; la lutte contre la délinquance juvénile ainsi que la pauvreté par la promotion des microprojets comme priorité de son œuvre. Du reste, Ntieche Séidou explique que «les donations à polémiques sont des aides apportées à l'individu Ntieche Séidou à titre personnel.» Quoique sous le coup de nombreuses accusations, cette source ne donne aucune indica-



tion sur la somme exacte des «aides» perçues.

Un nouvel épisode se joue dans la communauté musulmane du Noun depuis le 28 février 2018. Fermée sur décision du Sous-préfet de cette localité le 20 octobre 2017 pour cause de menace à l'ordre public - bagarre à mains armées à la mosquée -, la mosquée rouverte à la fin de l'année 2017 suscite de nouvelles tensions dans la communauté musulmane.

Sous la férule du Conseil supérieur islamique du Noun et sa diaspora (Cosind), le Sultan-roi des Bamoun a décidé par un acte royal d'installer Njikam Amadou et ses partisans à la tête de la mosquée Masjid Salam de Foumbot. Un acte entériné par le Sous-préfet de Foumbot. Julien Eymard Plong, dans sa décision du 28 février 2018, soutient que «Ladite mosquée fonctionnera désormais conformément aux actes royaux du Sultan roi des Bamoun, chef spirituel de l'islam dans le département du Noun, président du Conseil supérieur islamique du Noun et sa Diaspora (Cosind).» En outre, menace la décision préfectorale : «Tout contrevenant à la présente décision s'expose à une sévère répression conformément à la loi.»

Ntieche Séidou et les siens qui revendiquent leurs légitimités dans l'exécutif de l'Association musulmane pour la paix et le développement ont d'ores et déjà lancé la riposte. A travers un «recours gracieux» servi par un cabinet d'avocat, l'Ampd dénonce l'immixtion du sultan des Bamoun, Ibrahim Mbombo Njoya ainsi que la posture du Sous-préfet de Foumbot, Julien Eymard Plong. Dans la correspondance dont Le Messenger a eu copie, l'Association musulmane pour la paix et le développement met en relief le fait que «Les mentions de ladite décision renseignent que Monsieur le Sous-préfet s'est arrogé le droit d'affecter un bien dont nul ne saurait y contester la propriété de requérant à un tiers.» Un argument que l'Ampd soutient sur la base d'un certificat de vente de terrain du 27 août 2013. Une acquisition de l'Association musulmane

pour la paix et le développement représentée par Ntieche Séidou dans la transaction avec le nommé Njankouo Soule. L'Association musulmane pour la paix et le développement qui nie toute affiliation au Conseil supérieur islamique du Noun et sa diaspora invoque aussi les données factuelles et juridiques qui «ne justifient nullement pas la pérennisation d'un tel acte» et appelle à son annulation par le signataire.

## 3-Juridictions polémiquées

Convoqué par le Sultan comme l'indiquent de nombreuses sources dans la hiérarchie du palais de Foumban, l'exécutif de l'Ampd a préféré la voie des juridictions «compétentes». L'association indique à ce sujet que «nous ne voulons pas mélanger un problème qui relève du dispositif institutionnel avec des considérations religieuses et souvent nébuleuses.» Dans cette optique, Ntieche Séidou et les siens rappellent les dispositions de la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association ainsi que celle N°90/054 du 19 décembre 1990 relative au maintien de l'ordre. D'autant plus, soutient l'exécutif de l'Ampd, que «les auteurs de la bagarre qui avaient entraîné la fermeture de la mosquée Masjid Salam n'ont jamais été inquiétés, mais ils ont été au contraire récompensés avec des postes de responsabilité dans ladite mosquée. Ce qui laisse croire que la fermeture de la mosquée n'était qu'un prétexte pour changer l'équipe dirigeante.» Une posture que l'Ampd justifie par le fait que «Le préalable indiqué dans la décision N°074/D/F32.02/SP portant fermeture de la mosquée stipulait clairement en son article 2 que la réouverture ne se fera qu'après cessation de troubles et retour au calme au sein de cette communauté Sunnite constatés par l'autorité administrative.» Des raisons pour cette faction de remarquer que «Curieusement la mosquée a été réouverte à l'insu de l'une des parties sans qu'il y ait eu une moindre entente entre les deux groupes.»

Pour autant, il ne faut pas s'y

méprendre. Le conflit qui sévit d'abord dans l'arrondissement de Foumbot et qui s'étend de manière latente dans le département du Noun puise de plus en plus dans les considérations et postures idéologiques des différentes parties. Dans cette affaire où les dons des Organisations non gouvernementales koweitienne et des confréries saoudiennes sont régulièrement cités, le spectre des confréries Sunnite et Tidjanite couvre la rumeur qui gagne en écho. Il est de notoriété chez les protagonistes de cette affaire qui oppose désormais jusqu'aux populations à la base que l'affiliation Tidjanite du Sultan, Ibrahim Mbombo Njoya, -Calife général de la confrérie Tidjane du Noun-, soit évoqué. Tout comme «l'hégémonie» supposée ou réelle de la confrérie Sunnite est évoquée sous cape chez les proches de l'Association musulmane pour la paix et le développement.

Sur le terrain, le calme semble bien relatif. Comme ce fut le cas le vendredi 30 mars 2018, l'équipe de dignitaires religieux nommés par le Conseil supérieur islamique du Noun et sa diaspora, décidé par le Sultan Ibrahim Mbombo Njoya a tenu sa prière hebdomadaire tandis que l'exécutif de l'Association musulmane pour la paix et le développement conduit par Ntieche Séidou a consacré au rituel dans une mosquée «petite voisine». Dans la réalité, le déploiement sécuritaire «discret», comme l'indiquent des sources proches de la police démontrent à suffisance le climat qui règne dans cette localité. Pour Njikam Amadou et ses partisans, c'est «la justice qui est rendue». Pour Ntieche Séidou et les siens «force doit revenir à la loi.» Dans cette perspective est prévue le 6 avril 2018 au Tribunal de première instance de Foumbot. Dans le même temps, la rue bruisse dans la localité. Sous cape, les protagonistes indiquent leur volonté d'en découdre au cas où...

Joseph OLINGA N.

## Des soins gratuits pour les populations

Des consultations ophtalmologiques, dentaires et de la médecine générale environ 600 personnes ont pu bénéficier, s'était la fête de Pâques célébrée samedi dernier à la chefferie du quartier New-Bell à Ebolowa, une initiative du maire de la commune d'Ebolowa I er, à cela ce sont ajoutés les mariages groupés et de confections des actes de naissance à une centaine d'enfants en cette période pascale.

Pour Joël Emmanuel Bitoumou maire de la commune d'arrondissement d'Ebolowa I er, il est question de demeurer proche des populations par des actes concrets. Par rapport aux préoccupations des populations, il faut leur apporter de l'aide, les soins de santé coûte chère pour elles. Des soins ophtalmologiques, dentaires et la médecine générale, tous les ateliers ont été sollicités par les populations. Environ 200 personnes consultées en ophtalmologie, plus de 250 paires lunettes distribuées pour apporter un soulagement aux différentes personnes. Pour le spécialiste, il s'est agi d'une ophtalmologie préventive en vue de lutter



contre les maladies cécitantes. Les patients en avaient droit à un examen du fond de l'œil, la cataracte, le glaucome et la conjonctivite. Pour Henriette Evina, une sexagénaire qui a bénéficié de ces soins ophtalmologique est rentrée avec sa paire de lunettes. Sa satisfaction est grande et sollicite que des actions similaires en faveur des démunies puissent se multiplier, elle dit n'avoir rien déboursée.

De même pour l'atelier de soins dentaires conduit par Dr Prince Alain Joseph Kenmoe spécialiste en soins dentaires qui

au-delà de la simple consultation, les patients ont pu bénéficier d'une extraction d'une dent cariée, ou alors d'un plombage de dent. Environ une soixantaine de personnes ont vu leur mal soulagé. Le clou de cette rencontre entre l' élu et ses populations s'était avec ces 150 actes de naissance établis en faveur des enfants qui n'en avaient pas, et qui pour certains ne pouvaient pas s'inscrire dans un établissement scolaire faut de cette pièce de l'état-civil d'une importance capitale. Par la même occasion, 04 couples ont mis fin à

leurs unions libres de plus d'une quinzaine d'années pour chaque. Les différents couples attribuaient ce gros retard sur le manque de moyens financiers pour engager ces festivités. Comme une grosse aubaine, ils n'en ont rien déboursé pour ce moment qui rassure l'homme comme la femme d'une protection par la loi dans cette vie commune.

Pour Joël Emmanuel Bitoumou, ces actes entrent dans les missions d'un élu local qui vit au quotidien près de ses populations. Il est question de comprendre leurs préoccupations et d'être en même de leur apporter tout au moins un début de solution. Aujourd'hui, chaque bloc a son forage, il est important d'aller au-delà puis que la population croît de plus en plus. Pour la seconde activité dans ce quartier New-Bell à Ebolowa, il sera question d'aller dans l'assainissement général, de trouver des voies de conduite des eaux par la mise sur pied des drains. Il faut dire que ce quartier est assez souvent en proie à des inondations importantes causant parfois des dégâts allant même jusqu'à des pertes en vie humaine. Pour le chef de quartier Stéphane Eshon, c'est une satisfaction pour le gardien des traditions qu'il est lorsque les populations arrivent à trouver un soulagement, il ne peut que se réjouir. Une invite faite aux autres personnes de bonne volonté à partager avec les autres, à compatir à leurs moments de douleur.

Jacques Pierre SEH

### SCIENCE-SANTÉ

## «Les vieux baisent et on n'a pas à leur enlever ce droit s'ils en ont envie»

En France, près de 600.000 personnes vivent en Ehpad. Leurs besoins sexuels sont souvent laissés de côté par le personnel soignant, et incompris par leurs proches. L'anecdote est édifiante. Une femme de 99 ans, résidente de l'unité Alzheimer de l'Ehpad de Civray (Vienne), «présentait une appétence sexuelle» qui a surpris le personnel de l'établissement. «N'ayant plus de partenaire pour assouvir ses désirs, elle avait recours à ce qui lui tombait sous la main, au risque de mettre sa santé en danger.»

Après réflexion, l'équipe de professionnels a imaginé qu'un sex-toy pourrait aider la vieille dame à répondre à ses besoins. Celle-ci a effectivement «fait usage du sex-toy sans difficulté, et l'a surnommé Popol». Son neveu, en revanche, fut outré que sa tante évolue dans un tel «lieu de perdition»; il a fini par accepter Popol, «après explications».

Annie de Vivie fait ce récit dans son livre *J'aide mon parent à vieillir debout* (éd. Chronique sociale). On parle ici de sex-toy, mais il aurait aussi pu être question de Viagra, de magazines ou de films pornographiques.

#### Élan de vie

La France compte plus de 7.000 Ehpad, «établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes». Près de 600.000 personnes âgées y vivent, dont 10% ont moins de 75 ans et près de 40% plus de 90 ans. Pourtant, «la dimension

sexuelle reste un impensé complet, regrette Annie de Vivie, alors qu'elle fait partie intégrante du quotidien des résidents, comme de n'importe quel être vivant!»

Fondatrice d'Agevillage.com, site d'informations des aidants et des seniors, Annie de Vivie est également à l'origine d'Humanitude, le premier label de bientraitance dans les structures. «Les résidents des Ehpad sont vivants. En tant qu'êtres vivants, forcément, ils ont une sexualité et elle s'exprimera d'une manière ou d'une autre», explique-t-elle.

Sanctuariser la chambre comme gardienne de la sphère privée, ne jamais entrer sans entendre l'accord du résident ou proposer systématiquement un lit double sont autant de choses simples qui peuvent être mis en place pour respecter l'intimité des personnes âgées accueillies.

La sexualité est un élan de vie, qui accompagne l'être vivant jusqu'à sa mort. Celle des seniors demeure encore trop souvent un sujet tabou – surtout chez les plus jeunes; elle est considérée comme transgressive, déplacée, dangereuse ou fait l'objet de moqueries.

Comme à n'importe quel âge de la vie, les personnes des troisième et quatrième âges ont pourtant des désirs sexuels et peuvent avoir envie de rapports ou de masturbation. «Bien sûr, à 90 ans, le corps réagit d'une manière moins rapide qu'un corps de 20 ans, concernant l'érection chez l'homme et la lubrification chez la femme notamment, mais la pénétration reste une des potentialités sexuelles», commente Gérard Ribes, psychiatre spécialisée dans la gérontologie.

#### Évolution avec l'âge

La sexualité évolue indéniablement avec l'âge: elle devient souvent plus érotique, plus émotive et plus sensuelle. «C'est moins l'expérience sexuelle que la dimension relationnelle avec l'autre qui prime. Il ne faut toutefois pas résumer la sexualité des seniors à

la tendresse, souvent trop caricaturale. On les imagine sans problème se faire des bisous, se tenir par la main, mais les vieux baisent et on n'a pas à leur enlever le droit de baiser s'ils en ont envie», lâche Gérard Ribes.

En France, il n'existe pas d'enquête ni de chiffres solides sur la sexualité des personnes âgées en résidence – un phénomène d'autant plus difficile à cerner que celles-ci peuvent vivre une sexualité épanouie sans acte concrètement sexuel.

On sait en revanche qu'on a souvent la même sexualité à 80 ans qu'à 40 ans – si on est porté sur la question, on le restera – et que plus on est autonome, plus on conserve une activité sexuelle. Le fait d'avoir un partenaire favorise évidemment le maintien d'une sexualité en vieillissant, mais le ratio homme-femme en résidence est largement déséquilibré. «Les femmes sont majoritaires et plus souvent seules que les hommes; 91% d'entre elles n'ont pas de conjoint. [...] Parmi les personnes âgées de 80 ans ou plus, elles représentent 78% des résidents», note la Direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques (Drees) dans un rapport de juillet 2017.

#### Prolongement du domicile

Intégrer la dimension sexuelle à la vie en communauté n'est pas chose aisée. Soigner, laver, blanchir, nourrir... ne suffit pas à transformer ces lieux d'accueil en lieu de vie. Trop souvent, la dimension pathologique occupe l'espace, au détriment des dimensions sociales. «En France, le modèle hospitalier l'emporte sur le modèle de lieu de vie», commente Gérard Ribes. Les structures sont pensées comme des environnements où sont soignés les individus. On a du mal à penser que c'est surtout l'endroit où ils habitent. La question de l'intimité devient alors très complexe. Comment trouver l'équilibre entre les obligations liées aux soins et le fait qu'on évolue dans un lieu qui est la maison des

gens?»

Nathalie Vidale est directrice adjointe de l'Ehpad Les Érables, du groupe SOS Seniors, à Yutz (Moselle). Pour elle, la règle est simple: «C'est comme dans la société: tout ce qui n'est pas interdit est permis. La structure est le prolongement du domicile.»

Aux Érables vivent Louise et Roger. Louise a 85 ans, elle vit «une amitié chaleureuse» avec Roger, 82 ans. «C'est une amitié plus forte que les autres amitiés. Je me sens heureuse quand je suis avec lui», raconte l'octogénaire. Elle affirme ne plus avoir besoin de relations charnelles, «ça me convient parfaitement comme ça».

Louise et Roger passent pourtant beaucoup de temps ensemble dans leur chambre respective, sans être accompagnés. Vivent-ils une relation plus sexuelle qu'ils ne veulent bien le reconnaître? «Cela nuirait à la pureté du sentiment», affirme Louise. N'empêche qu'ils ont besoin d'intimité pour vivre cette amitié-là. Ici, on ne rentre jamais dans une chambre tant que l'on n'a pas entendu la personne qui y vit donner son accord.

#### Arrivée prochaine des soixante-huitards

Si Louise et Roger semblent prudes, Gérard Ribes recommande aux institutions de changer très rapidement leur rapport à la sexualité. «On va bientôt voir arriver en institution la génération des années 1960, qui a un rapport à son corps et à la sexualité bien différent des personnes plus âgées. Les gens qui vont entrer en Ehpad seront animés par une volonté de rester des gens sexués et non des «petits vieux». Les structures doivent s'y préparer.»

À l'Ehpad des Mimosas à Commequiers (Vendée), on est prêt. La structure a obtenu en 2016 le label Humanitude, attestant du bien-vivre dans les maisons de retraite. Douze structures en France l'avaient décroché en 2017; plus de soixante sont

actuellement en cours de labellisation.

Ces lieux d'accueil offrent la garantie de la bientraitance des résidents selon cinq principes fondamentaux – et plus de 300 critères: *Zéro soin de force, sans abandon de soin; Respect de la singularité et de l'intimité; Vivre et mourir debout; Ouverture de la structure vers l'extérieur; Lieux de vie, lieux d'envie.*

Le personnel des Mimosas se trouvait en difficulté avec l'un de ses résidents. «Il avait des gestes qu'on ne comprenait pas, parlait toujours de son envie sexuelle vis-à-vis des femmes et le personnel ne savait pas quoi ni comment lui répondre», se souvient Mme Lubin, cadre de santé au sein de l'établissement. Elle et son équipe n'ont pas tardé à prendre les choses en main, en faisant appel à une sexologue.

Le résident a suivi quelques séances avec la professionnelle, ce qui lui a permis de verbaliser ses besoins et de s'apaiser. «Il fallait aussi que les soignants comprennent la normalité de la situation. La sexologue a posé les choses, en revenant sur les aspects physiologiques de la sexualité, de ses étapes en fonction des âges de la vie.»

L'objectif était aussi de faire comprendre au personnel que certaines personnes âgées n'étant plus touchées depuis des années, elles peuvent manifester leur plaisir de façon inattendue. «Quand un monsieur a une érection, ce n'est pas parce que c'est un «vieux cochon»: c'est une réaction normale et le personnel l'a désormais compris. Il a un regard différent sur les résidents et sait leur répondre, sans les rabaisser ni les vexer.»

À l'Ehpad des Mimosas, les résidents qui le peuvent font leur toilette intime tout seul: «C'est la plus facile à faire». Plus les résidents conservent leur autonomie, plus ils resteront autonomes.

[https://m.slate.fr/story/159628/societe-personnes-agees-sexualite-ehpad-soignants-famille-respect-intimite?amp&\\_\\_twitter\\_impression=true](https://m.slate.fr/story/159628/societe-personnes-agees-sexualite-ehpad-soignants-famille-respect-intimite?amp&__twitter_impression=true)

## PRISON CENTRALE KONDENGUI

## Comment Atangana Kouna a célébré la Pâques

L'archevêque métropolitain de Yaoundé a officié la messe pontificale de la veillée pascale samedi 31 mars 2018 à la chapelle de la prison centrale de Kondengui, à la faveur des prisonniers et de tous les ex-ministres et hauts fonctionnaires d'Etat, détenus au rang desquels l'ancien ministre de l'Eau et de l'énergie.

Une messe pour les Eperviables ? La célébration œcuménique de samedi dernier en a tout l'air. Les nouveaux prisonniers Vip de la maison d'arrêt de Kondengui tout comme les anciens, ont honoré de leur foi chrétienne en assistant à la messe de la veillée pascale officée par l'archevêque métropolitain, Jean Mbarga, à la chapelle de la prison, samedi dernier. Dans les rangs de la centaine de détenus présents, on a pu constater la présence de Basile Atangana Kouna, ex-Ministre de l'Eau et de l'énergie (Minee) assis au deuxième banc, tout juste derrière Jean William Sollo, ex-Dg de la Camwater, présenté comme son complice dans l'affaire de détournement de fonds dont ils sont accusés. Sanglé dans un costume bleu comme à son habitude, assorti d'une cravate, BAK n'a visiblement pas l'air d'un homme qui a des soucis.



Ces deux nouveaux pensionnaires et camarades d'infortune dont leur arrestation remonte à une dizaine de jours, étaient assis aux côtés des anciens pour qui, la prison n'est plus un lieu étrange. Le premier banc était occupé par les anciens pensionnaires à l'instar de Gervais Mendo Ze et Nguini Effa, respectivement ancien Dg de la Cameroon radio and television (Crtv) et ancien Dg de la Société camerounaise de dépôt pétrolier (Scdp). L'on a aussi noté la présence de l'ancien premier ministre Inoni Ephraïm, qui occupait une place à quelques bancs derrière Atangana Kouna.

### Le début du cauchemar de BAK

Gervais Mendo Ze de sa nouvelle stature de conseiller paroissial de la prison, a tenu à remercier l'archevêque d'être venu prier avec les nouveaux et les anciens pensionnaires de la prison tout en relevant les différentes humiliations passagères qu'ils subissent à l'instar des longs mois d'instruction judiciaire que connaissent ses pairs et lui depuis leur incarcération. Des propos que l'archevêque a adouci en les rappelant qu'ils sont certaines emprisonnés de corps mais pas d'esprit. Car grâce à la résurrection du christ qui

est la matérialisation de la victoire de la vie sur la mort, si christ a pu sortir du tombeau, ce qu'eux aussi sortiront de la prison. Des phrases, qui ont redonné du sourire à Marie Brigitte Atangana Mebara et Marie Rose Nguini Effa, toujours auprès de leur époux.

Si pour certains détenus, la célébration de la fête pascale en prison n'est plus quelque chose d'étrange, tel n'est pas le cas pour Atangana Kouna qui, sorti du gouvernement le 2 mars 2018, a tenté de s'enfuir à l'étranger avant d'être interpellé au Nigéria et ramené au Cameroun le 22 mars. Pour l'ex ministre de l'eau et de l'énergie, cela arrive probablement pour lui comme un rêve. Un très mauvais rêve. Car alors qu'avec des complicités fortes au sein des services de sécurité ainsi que dans le milieu catholique, M. Atangana qui se croyait à l'abri, comme quelque dix autres ayant réussi à se planquer à l'étranger depuis le début de cette opération, a été très vite rattrapé. Même l'aide du vicaire de Mokolo qui, selon Jeune Afrique, l'aurait hébergé à Yaoundé pendant 76 h, le temps de mieux préparer sa fuite, est toujours à la disposition de la justice malgré sa libération mercredi tard dans la soirée. L'archevêque de Yaoundé, Mgr Mbarga, se serait porté garant à le présenter chaque fois que la justice aura besoin dans le cadre des enquêtes. Autant dire que le cauchemar de l'ex ministre ne fait que commencer.

**Franck ESSOMBA**  
avec **Rostand TCHAMI (Stg)**

## ACCIDENT DE LA CIRCULATION

## Quatre morts sur l'axe Douala-Yaoundé

La collision d'un bus de l'agence de voyage interurbains Général express avec un camion grumier le 30 mars dernier dans la localité de Mandumba, région du Centre, a ôté la vie à quatre personnes. Le ministre des Transports menace de sanctionner ; le directeur général de l'agence exprime sa compassion aux familles des disparus.

Week-end noir sur la Nationale N 3. Des cris et des larmes ! Quatre camerounais ont perdu la vie sur cette route meurtrière. Un accident de plus : un de trop ! Un bus de la compagnie de transport en commun Général Express voyage immatriculé OU 333 AU ayant à son bord 53 passagers en provenance de Yaoundé a été impliqué dans un accident de la circulation dans la localité de Madumbo le 30 mars 2018 aux environs de 19h. Il s'agit en fait, du bus qui est entré en collision avec un camion grumier laissant sans vie sur le bitume 4 personnes dont le chauffeur du camion et trois autres passagers du bus. En un laps de temps, les photos de ce drame ont inondé la toile, ouvrant le boulevard à des multiples interprétations sur les réseaux sociaux. Informé, le ministre des Transports Jean Ernest Massena Ngalla Bibehe a signé un communiqué samedi dernier pour porter la nouvelle à la connaissance de l'opinion publique, mais aussi exprimer à « toutes les familles si durement éprouvées, les condoléances du Gouvernement de la République, auxquelles il associe les siennes propres, ainsi que celle de la grande famille des transports. ».

L'homme a également prévenu qu'il va « sanctionner aussi sévèrement que l'autorise la réglementation », dès que les résultats de l'enquête ouverte en vue d'établir les différentes responsabilités, seront connus. Dans la foulée, il rappelle à tous les usagers de la route qu'« un accident de la circulation routière n'est pas une fatalité et peut, de ce fait, être évité par un respect rigoureux des règles du code de la route. » Le



patron des Transports condamne par ailleurs, les mauvais dépassements et les excès de vitesse et « invite les usagers de la route à faire preuve de plus en plus de prudence et de vigilance ». Pour assurer la sécurité, l'ancien ministre des Enseignements secondaires a promis que des équipes du Mintransports, chargées de la prévention et de la sécurité routières, vont « intensifier les descentes sur les axes routiers et dans les agences de voyages ».

### Le jeu trouble des réseaux sociaux

A sa suite, c'est la direction générale de « Général express voyages » qui pond un communiqué dans lequel il présente les circonstances de cet énième accident pour lequel les différents blessés ont été conduits dans différents établissements hospitaliers sous l'entière responsabilité de la hiérarchie de l'agence. Et d'exprimer « toute sa compassion aux familles endeuillées et regrette la manipulation du nombre des décédés qui se passe à travers les réseaux sociaux. Il souhaite par ailleurs un prompt rétablissement aux blessés tout en suppliant l'Eternel des armées de les bénir. » Pour

finir, la direction de Général regrette la manipulation du nombre de décédés qui se passe à travers les réseaux sociaux où il y a eu un grossissement à n'en plus finir. Entre 10, 20, 30 voire 40 morts, chacun y est allé de ses propres interprétations.

En rappel, le 23 octobre 2017, un grave accident de la circulation survenu autour de 22 heures entre Boumnyebel et Sombo, sur la route Douala-Yaoundé, avait fait 15 morts et plusieurs dizaines de blessés. Un bus de Général express voyage était entré en collision avec un grumier et une semi-remorque venant dans le sens opposé. Il s'agissait du 7<sup>e</sup> accident de la route impliquant ladite agence de voyage depuis le début de l'année 2017. Le gouvernement s'était vu obligé de suspendre pour une période de trois mois, ladite agence dans toutes les activités liées au transport. Le conducteur dudit bus s'était vu retirer son permis de conduire pour une période de 12 mois. Quelques semaines plus tard, Edgar Alain Mebe Ngo'o alors Mintransport, avait levé la suspension pour des raisons non élucidées.

C.T.

## AFFAIRE DIEUNEDORT KAMDEM

### La Cbc réhabilite la cathédrale de la foi

Juste quelques jours après que le président de la Congrégation baptiste Camerounaise (Cbc), ait exclu la Cathédrale de la foi des rangs de la congrégation, Bekolo Zindi Liberté Simoh, secrétaire auprès de la dite congrégation, a signé le 27 mars dernier, une note de réhabilitation.

Depuis que le fondateur de la cathédrale de la foi est recherché par la police camerounaise pour avoir escroqué le collectif d'investisseurs du groupe Gesem, la toile ne cesse d'être envahie par des débats à son sujet. Entre facéties, courroux et furies, tels sont les états avec lesquels les victimes de son film d'escroquerie abordent les questions le concernant.

Le 20 mars dernier par exemple, le tripatouillage de l'autoproclamé « Général de Dieu » a poussé le président de la Congrégation baptiste camerounaise (Cbc), à exclure, la cathédrale de la foi, des rangs de la Cbc. Et selon les motifs liés à cette exclusion, il lui serait entre autres, reproché le manque d'intérêt pour l'église et les frères, d'avoir des mauvais comportements et d'avoir changé de casquette de serviteur de Dieu pour suivre les voies de l'affairisme. Il n'a même pas fallu 1 mois, pour que le secrétaire général de la Cbc, Bekolo Zindi Liberté Simoh réagisse en faveur de Dieudonné Kamdem.

### Une réhabilitation mystérieuse

Le Sg de la Cbc, dans une note d'information de la région ecclésiastique centre et Est, suite à la réunion tripartite du bureau exécutif, bureau régional et conseil paroissial du poste missionnaire Cbc cathédrale de la foi, a signé une décision visant à réhabiliter ladite cathédrale au sein de la Cbc le 27 mars dernier. En substance, il est écrit « le président général de la Cbc, à la suite des dites assises reconnaît que la cathédrale de la foi et ses membres sont membres de la congrégation baptiste camerounaise ». Cette réhabilitation de la cathédrale de la foi par le Sg de la Cbc, nous invite à quelques curiosités.

Dans la décision du président général de la Cbc où il excluait la cathédrale de la foi des rangs de la Cbc, figuraient aussi les rév Yebga Luc dit « Dr Zorobabel » et Mbamba aristide dit « Dr Shillo » officiant respectivement à Mbouda, « cathédrale de Canaan » et à Foumban, pour des motifs d'hérésie, occultisme, syncrétisme et mauvais comportement. Mais seulement la cathédrale de la foi a subi une réhabilitation. L'opinion publique se pose donc les questions de savoir pourquoi ce n'est que la cathédrale de la foi qui a été réhabilitée au terme de cette tripartite ? Kamdem Dieunedort n'aurait-il pas soudoyé Bekolo Zindi Liberté Simoh, surtout que ces derniers temps, il est reconnu comme larron de grandeur nature ? En outre, pourquoi Ekassa Moukete n'a pas personnellement signé la décision de réhabilitation puisque c'est lui qui a au préalable signé celle de l'exclusion ? On ne saurait répondre à toutes ces questions. Cependant, il est clair qu'il y a anguille sous roche dans cette affaire de réhabilitation de la cathédrale de la foi au sein de la Cbc.

**Rostand TCHAMI (Stg)**

# Des médicaments pour les drépanocytaires

La remise de cet important don de plus d'un million de Francs Cfa a eu lieu jeudi dernier au pavillon drépanocytose de l'hôpital Laquintinie de Douala par le Lions Club Douala Orchidée.

Considérée au Cameroun comme un véritable problème de santé publique, cette maladie est l'une des causes des fameux tests prénuptiaux en vigueur dans le pays. Maladie répandue selon les spécialistes, elle est particulièrement fréquente dans les populations d'origine Afrique subsaharienne, des Antilles, d'Inde, du Moyen Orient et du bassin méditerranéen, particulièrement en Grèce et en Italie. On estime à 50 millions le nombre de personnes atteintes dans le monde. Selon des statistiques disponibles, cette maladie héréditaire ferait environ 4000 morts chaque année au Cameroun. Dans certaines parties du continent noir, la drépanocytose touche jusqu'à 2 % des nouveau-nés. La fréquence du trait drépanocyttaire, c'est-à-dire le pourcentage de porteurs sains qui n'ont hérité du gène mutant que d'un seul des parents, atteint 10 à 40 % en Afrique équatoriale, 1 à 2 % sur la côte de l'Afrique du Nord et moins de 1 % en Afrique du Sud. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Ghana et Nigéria), la fréquence du trait drépanocyttaire atteint 15 à 30 %. En Ouganda, cette fréquence atteint 45 % chez les Baambas.

Au Cameroun, jusqu'à 2% de nouveau-nés sont drépanocytaires, 25 à 30% de la population est susceptible de transmettre la maladie, 50 à 75% d'enfants drépanocytaires meurent avant l'âge de 5 ans à défaut d'un dépistage précoce et d'une prise en charge correcte qui permettent une diminution maximale de la mortalité et de la morbidité. Tout cela fait que la drépanocytose est



un réel problème de santé qui devrait, outre le gouvernement, préoccuper bien d'autres organismes non gouvernementaux. Ce qui est d'ailleurs le cas du Lions Club Douala Orchidée qui, soucieux des drépanocytaires, leur apporte, permanemment, de l'aide. C'est ainsi que jeudi dernier, une forte délégation conduite par Jessica Dina, la présidente a remis un important don de médicaments de première nécessité aux drépanocytaires de l'hôpital Laquintinie de Douala. Lesquels étaient entre autre constitués d'antibiotiques, d'antalgiques, d'anti-inflammatoires, des seringues...et des dépliants à distri-

buer. « C'est grâce à nos nombreux donateurs que le Lions Club a pu rassembler tout ces médicaments de premier soins. Nous n'aurions pu si des entités comme le port autonome de Douala, Laborex, Afade...et la pharmacie Alliance et bien d'autres qui pourraient se prononcer d'ici peu, n'avaient volé à notre secours. Nous leur en sommes très reconnaissant », affirme la présidente du Lions Club Douala Orchidée. Qui évalue la dotation à près d'un millions de Fcfa. Selon Jessica Dina, cette action s'inscrit dans la continuité de ce que cette organisation non gouvernementale fait pour les pensionnaires du pavillon

drépanocytose de l'hôpital Laquintinie en particulier et les drépanocytaires en général. Un geste qui a été salué à sa juste valeur par Fernand Tekoua qui en redemande. « Nous ne tarirons jamais d'éloges à l'endroit du Lions Club qui veille sur notre santé. Ce soutien matériel est d'une grande importance. Malgré tous ses efforts, nous constatons avec regret que le nombre de drépanocyttaire va crescendo. Nous leur demandons de continuer dans cet élan. Nous sollicitons encore plus d'appareils pour notre prise en charge », sollicite le président de l'association des drépanocytaires.

A noter que, selon les médecins, l'affection se signale chez le nourrisson, mais n'est d'ordinaire pas manifeste à la naissance parce que les globules rouges du nouveau-né contiennent encore 50-90 % d'hémoglobine fœtale. Les symptômes de cette maladie peuvent apparaître dès l'âge de deux à trois mois, date d'apparition de la chaîne bêta de l'hémoglobine. Les manifestations aiguës habituelles de la drépanocytose sont de trois ordres : Crises vaso-occlusives : les globules rouges en forme de faucille bloquent la circulation au niveau des artères et des vaisseaux ce qui empêche la distribution optimale de l'oxygène dans l'organisme. Ce processus peut se produire dans différentes parties du corps (os, abdomen, rein, cerveau, rétine...). Ces crises peuvent être très douloureuses. Anémie hémolytique : les globules rouges des drépanocytaires sont de forme anormale, ils sont donc éliminés de manière plus précoce par l'organisme au niveau de la rate. Infections : elles sont plus fréquentes chez les drépanocytaires, surtout par des pneumocoques43 ou des méningocoques, liées à la destruction de la rate par infarctus tissulaires répétés ; on parle d'asplénie fonctionnelle. Elles peuvent aussi aggraver l'anémie en cas d'infection par le parvovirus B19.

B-P.D.

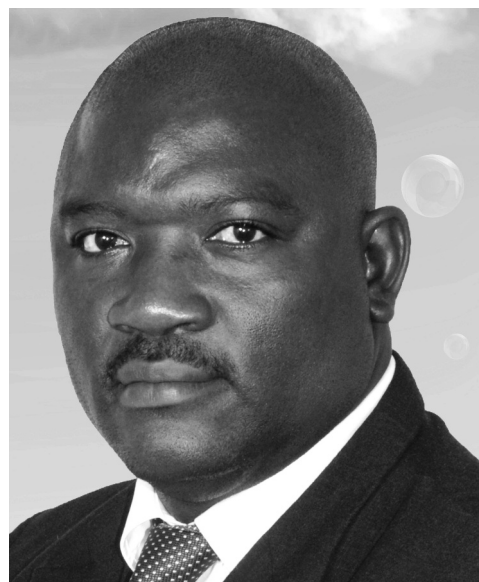
JACQUES MABOULA MBOYA

## « La redevance forestière est virée dans des comptes bancaires classés 'secret-défense' »

Difficile de classer le maire de Yabassi dans une catégorie. Elu en 2013 sous la bannière de l'opposition, il a depuis rompu les amarres avec l'Ufp pour suivre sa route. Lors des sénatoriales, il a demandé à son conseil de voter la liste Rdpc. Opportunisme ? Realpolitik ? Nous lui avons tendu le micro...

En donnant vos suffrages au Rdpc, on dirait que vous êtes revenu dans la famille ?

Depuis mon accession à la magistrature municipale nous avons mené un plaidoyer puissant, intense et constant sur l'urgence des infrastructures de base, routes, ponts, écoles, électrification rurale, éclairage public solaire, accès à l'eau potable, désenclavement des bassins de production, aménagement urbain etc...Ces différents projets nécessitent un accompagnement jusqu'à leur terme par une collaboration administrative, technique et financière avec tous les acteurs du système y compris nos élites qui ont payé le prix fort de mon élection à la mairie. Quand le collègue des chefs traditionnels et une élite majeure socialement reconnue pour son humilité, simplicité et fraternité demande un soutien au maire du chef-lieu de département du Nkam pour rétablir cette cohésion sociopolitique à la base, je dois me souvenir que c'est le peuple qui m'a élu, et si pour une circonstance sénatoriale pour laquelle le Nkam et les Nkamois souhaitent rebondir politiquement au plan national, il est de notre devoir de rendre possible ce rêve de puissance pour un Nkam grand, confortable et prospère. Chacun dans la vie a droit à une seconde chance et je sais que mes élites ont retenu la leçon de 2013 à savoir « Nkam First ». Je suis et reste un opposant de résultats et non stérile : réformes institutionnelles et gouvernance transpa-



rente, limpide, rationnelle et équitable plus que jamais s'imposent dans ce pays pour un apaisement sociopolitique et une réconciliation nationale par la prospérité de tous et pour tous.

Les consignes de vote en faveur du Rdpc ne vous éloignent-elles pas de la plateforme progressiste que vous prônez avec le mouvement d'Akere Muna ?

Je tiens à vous rappeler que la « plateforme pour une nouvelle République maintenant » n'est pas hostile aux militants du RDPC et des valeurs que nous prônons. Feu Charles Ateba serait vivant je vous assure qu'il serait de la plateforme. Ils sont nombreux les hommes de valeurs au sein du RDPC qui sont de loin supérieurs en termes éthiques aux leaders de certains partis politiques dits de l'opposition, alors non à l'antipathie mécanique et clichés préconçus. Nous avons besoin des militants du RDPC également pour rendre possible cette formidable aventure humaine initiée par le bâtonnier Akere Tabeng Muna.

Militantes et militantes du RDPC

chers concitoyens ce rêve camerounais brisé par une mal gouvernance orchestrée, nous pouvons le réaliser désormais tous ensemble nous le pouvons sans discrimination ni préjugés, une nouvelle république maintenant, rejoignez-nous au [www.237now.com](http://www.237now.com)

Vous avez voté pour le Nkam, selon la théorie du serpent chère à Kodock

Laissez reposer Augustin Frederick Kodock, sa théorie portait sur le salut personnel, je défends une communauté ici, et j'assure son développement un point c'est tout.

Rdpc est d'une infidélité notoire. Comptez-vous à un retour d'ascenseur

Je tiens à vous rappeler que mes électeurs officiellement sont en tenue du RDPC le 24 mars, le 06 novembre, le 20 mai, le 1er mai, et le 11 Février. Le bureau politique du R sait très bien de quoi je parle.

« Nkam first » ...

C'est le retour du Nkam-Nkam ?

A qui donnerais-tu en mariage ta fille ? À quelqu'un qui refuse de te rencontrer? À quelqu'un qui la prend en catimini sur la route de l'école ou du marché chaque fois ? Ou à quelqu'un de connu et proche qui en fait une demande solennelle et officielle ? Telles sont les questions qui se posaient dans le Nkam aux sénatoriales. Je puis vous assurer que c'était nécessaire ce choix-sacrifice, en le faisant mes conseillers municipaux et moi avons sauvé des vies, mis un terme à une guerre meurtrière et déjoué un complot politique fratricide qui avait cours dans le Nkam, vous n'en savez rien. Le Nkam ce n'est pas Douala ou Yaoundé. Que Dieu nous protège.

Sous quelle bannière vous présenterez vous aux municipales ?

Sous un faisceau lumineux sûrement ...

Le deal que vous avez passé avec le Rdpc?

Le deal c'est les infrastructures à construire et le désenclavement total du Nkam

Vous êtes une commune forestière. Quelle est le niveau de recouvrement des redevances forestières dans votre commune

? A combien remonte votre quote-part annuelle?

La redevance forestière est le plus grand scandale de la République en matière de détournements des ressources financières dédiées aux communes et riverains. Les entreprises forestières paient effectivement dans les recettes des impôts du Centre des impôts des moyennes entreprises EST. Mais entre la recette des impôts, la trésorerie paierie générale et les bénéficiaires, commencent les détournements mafieux vers des comptes bancaires non identifiés, ou des comptes de passage classés secret défense par l'administration fiscale et les trésoreries.

Soyez plus explicite

Les recettes des impôts et les trésoreries reversent aux communes en miettes ce qu'elles jugent nécessaires pendant que la quote-part des riverains est virée dans des comptes bancaires classés secret défense et inaccessibles aux populations, communes et cabinets fiscaux. Toute

personne disposée à vous renseigner sur ces fonds est mutée. Le labyrinthe de la redevance forestière est une pieuvre tentaculaire du crime économique organisé au cœur de la République, de vrais gangsters en col blanc paupérisent de nombreuses communautés. Si une administration fiscale n'arrive pas à retracer les préliminaires de la comptabilité à partie du double débit-crédit vous comprenez tout de suite que l'émergence 2035 n'est pas un horizon possible.

Propos recueillis par Edouard KINGUE



ME SERGE SIMON KACK KACK

## «Kalkaba Malboum est redevenu légitime à la tête du Cnosc dès la décision du Comité éthique du Cio»

Le colonel Hamad Kalkaba Malboum semble manifestement continuer à exercer ses fonctions de Président du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (CNOSC), en dépit des récriminations d'une frange importante de l'opinion spécialisée qui ne lui reconnaît plus cette qualité du fait de sa suspension de toutes les activités olympiques sur le continent africain en mai 2017 par le Comité Exécutif de l'ACNOA. La nomination par ses soins le 22 mars courant de dix (10) nouveaux Arbitres et de dix (10) nouveaux conciliateurs au sein de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (CNOSC) pour le quadriennal 2017-2020, semble conforter sa sérénité manifeste. Ces deux décisions interviennent en effet moins de trois mois après sa décision de nommer le Professeur Agrégé de Droit Public Joseph Marie Bipoun Woum à la présidence de cette Chambre en remplacement du Magistrat Pierre Mevongo Meye et qui avait en son temps fait l'objet d'une analyse critique relayée par Le Messenger. Face à la controverse suscitée dans l'opinion où de nombreux acteurs et observateurs du mouvement sportif considèrent ces décisions comme « nulles et de nul effet », et surtout pour avoir le cœur net sur la légalité et la légitimité actuelles du Président du CNOSC donc les effets juridiques des actes qu'il pose régulièrement, votre Journal a sollicité Maître Simon Serge Kack Kack.

Avocat au Barreau du Cameroun, cet homme de droit dont le cabinet est basé à Bali-Douala et qui a fait du droit du sport l'une de ses activités dominantes, a accepté de nous répondre sans fioritures. Des réponses à contre-courant d'une opinion largement entendue. Lisez attentivement cet entretien avec Le Messenger.

**Maître Simon Serge Kack Kack, une bonne partie de l'opinion semble surprise que le colonel Hamad Kalkaba Malboum continue à poser les actes en qualité de Président du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (CNOSC) alors qu'il a été suspendu de toutes les activités olympiques sur le continent africain depuis près d'un an. Comment analyser la situation au plan juridique ?**

Permettez-moi d'entrée de jeu de remercier le Quotidien Le Messenger pour cette tribune qu'il m'offre afin d'éclairer l'opinion publique nationale et internationale sur la situation juridique actuelle du Colonel à la retraite Hamad Kalkaba Malboum à la tête du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (CNOSC). Je vous fais observer sans ambages en guise de réponse à votre question qui est d'une pertinence légendaire que Monsieur Hamad Kalkaba Malboum est toujours Président de ce Comité tant il est vrai qu'en l'état actuel de la situation, sa légitimité et sa légalité à ce poste ne souffrent d'aucune atteinte.

**Vous l'affirmez de manière péremptoire alors que de nombreux observateurs plus ou moins avertis de la chose olympique et sportive, y compris le Ministre des Sports et de l'Education Physique soutiennent le contraire. Pourquoi ?**

Ma position dans cette affaire est la résultante d'une analyse juridique des faits et des décisions rendues par différentes instances juridictionnelles compétentes en matière de litiges relevant des activités olympiques. Tout commence le 07 Mai 2017 lorsque le Comité Exécutif de l'Association des Comités Nationaux Olympiques Africains (ACNOA) réuni d'urgence à Djibouti décide de disqualifier Hamad Kalkaba Malboum de l'élection à la présidence de l'ACNOA dans le cadre de laquelle il était le challenger du Président sortant, l'Intendant Général de l'armée ivoirienne Lassana Palenfo. Il lui était reproché la mise à sa disposition par le Gouvernement Camerounais des fonds pour le financement de sa campagne et le lobbying mené par ledit Gouvernement auprès des Etats membres pour le soutien de sa candidature. Considérant que ces faits constituent une violation du Code Éthique de l'ACNOA, le Comité Exécutif de cette Association a disqualifié le candidat Hamad Kalkaba Malboum et lui a en outre infligé une suspension de toutes les activités olympiques sur le continent Africain jusqu'à la décision de la Commission d'Éthique du Comité International Olympique (CIO) saisie par le Comité Exécutif de l'ACNOA. Or la Commission d'Éthique du CIO saisie par le Comité Exécutif de l'ACNOA pour confirmer les sanctions infligées au Président Hamad Kalkaba Malboum a vidé sa saisine sur cette Affaire en se déclarant incompétente et en renvoyant la cause à l'ACNOA.

**Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?**

Cette décision qui a fait tomber la suspension du Colonel Hamad Kalkaba Malboum, a amené trente neuf (39) Comités Nationaux Olympiques Africains à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 03 Novembre 2017 à Prague ; les principales résolutions qui y ont été prises étaient la suspension du Président réélu Lassana Palenfo et son remplacement provisoire par son Vice Président, l'Algérien Mustafa Berraf, en attendant l'issue de l'instance en appel devant le TAS saisi par le Président Hamad Kalkaba Malboum. Ce qu'il faut retenir en dernière analyse, c'est que la suspension du Colonel Kalkaba de toutes les activités olympiques sur le continent africain a été levée le jour de la décision de la Commission d'Éthique du Comité International Olympique (CIO).

**Pourtant le Ministre des Sports et de l'Education Physique, qui n'est manifestement pas peu pourvu de conseillers présumés bien outillés en matière juridique en général et du droit olympique en particulier, soutient mordi-**



**cus que Hamad Kalkaba Malboum manque de légitimité en ce moment. Alors ?**

Le ministre des sports et de l'Education Physique qui est une personne assez intelligente est dans cette posture certainement parce qu'il a été induit en erreur par certains acteurs du mouvement sportif qui se livrent à une analyse superficielle et quelque peu biaisée de la situation.

A titre illustratif, il y en a qui amènent le débat sur le terrain des mesures provisionnelles à effet suspensif prévues par les règles de procédure en vigueur devant le TAS, mais ils se trompent lamentablement. Ici nous avons un cas de suspension et non de radiation ou d'exclusion. L'une des différences fondamentales entre ces sanctions est que la suspension est une sanction provisoire qui est strictement et rigoureusement limitée dans le temps. Il en résulte que la décision portant suspension mentionne toujours clairement la période ou la durée de la suspension ou encore l'événement dont la survenance y met un terme. Tel est le cas en l'espèce car la décision du Comité Exécutif de l'ACNOA mentionne sans équivoque que la suspension infligée au Colonel Kalkaba courait jusqu'à la décision de la Commission d'Éthique du CIO sans préciser la nature de cette décision. Cette instance juridictionnelle du CIO ayant rendu sa décision, la suspension de Hamad Kalkaba Malboum est de fait et de droit levée. Je tiens à préciser que s'il s'était agi d'une radiation ou d'une exclusion, les données auraient été différentes dans la mesure où ces sanctions ayant un caractère définitif, seule une sentence rendue sur le fond ou à titre provisionnel par le TAS peut en ordonner soit la levée, soit la suspension d'exécution.

Il résulte par conséquent de ce qui précède que Sieur Hamad Kalkaba Malboum demeure le Président légal et légitime du CNOSC.

Entretien réalisé par  
Alex Gustave AZEBAZE

# La République des prévaricateurs

PAR PAUL-AARONS NGOMO\*

Faudrait-il croire -à présent qu'une autre cohorte de gestionnaires de la fortune publique déclarés indéliques est allée grossir les rangs de la population carcérale hauts dignitaires déchus- que la république poursuit résolument sa marche vers la vertu ? Le soudain regain d'activité du Tribunal Criminel Spécial après une curieuse léthargie engage à le penser. Tout porte à y croire, à commencer par la profession de foi de son tout nouveau président qui assure vouloir laisser « *un héritage d'une République digne à nos enfants...en préservant les biens de la communauté.* » Son office, a-t-il cru bon de nous assurer, n'est pas « *une juridiction politique.* » Vœu magnifique, s'il en est. Mais il y a à craindre qu'il ne soit pieux, lui aussi, comme la nébuleuse lutte contre la corruption nominale- ment engagée depuis la création de ce Tribunal, voici maintenant plus d'une décennie, sous la houlette d'un Chef d'Etat qui a subrepticement rangé dans son coffre à slogans les grandes proclamations sur la « *rigueur et la moralisation* » ou « *la moralisation des comportements* » vieilles, à quatre ans près, d'une quarantaine d'années. L'histoire incitant à la prudence, le scepticisme est permis.

Dans une nation accoutumée à l'ignominie d'une place de choix dans le concert des nations les plus corrompues de la planète, c'est à peine si la torpeur s'estompe quand on annonce triomphalement la mise sous écrou d'un nouveau contingent de spoliateurs supposés de la fortune publique. Hors des cercles des flagorneurs qui exaltent rituellement la prétendue clairvoyance du prince et sa détermination à faire rendre gorge aux détournateurs de deniers publics, il prévaut une crise majeure de confiance qui inspire un ricanement sardonique devant le spectacle occasionnel de grands d'un temps brutalement ravalés à l'inévitable condition de voleurs envoyés au cachot. A quoi tient pareil scepticisme ? D'où vient-il que ce qui devrait être célébré comme une victoire du civisme ne suscite, au plus, que des hausses d'épaule où la satisfaction mitigée qui se console à l'idée qu'il n'y a finalement pas de mal à voir quelques-uns de ceux qu'on tient pour des prédateurs, à tort ou à raison, perdre de leur superbe ? Au moins deux raisons, ou, si l'on veut, deux hypothèses, traduisent ce que le bon sens induit à considérer comme une crise de confiance majeure qui dément la promesse de combattre sans ménagement l'assaut contre la fortune commune par d'indéliques commis de l'Etat.

## L'impossible confiance institutionnelle

Le déficit ambiant confiance vide les institutions et les procédures d'instruction des délits supposées garantir la crédibilité des actions punitives contre ceux qui passent brutalement du lucre de la République à ses géôles, sans que l'on sache, avec certitude, si leur sort est la juste punition de sordides malversations, au détriment de la nation, ou l'effet d'une ruse qui fait d'une pierre deux coups. Par le premier coup, on rappellerait aux victimes qu'il est périlleux de s'imaginer vizir à la place

du vizir. La seconde estocade permettrait de livrer au peuple quelques suppliciés pour rappeler que le prince vertueux n'a que faire des concussionnaires qui l'entourent. Pour bien faire, ceux qui connaissent leur Machiavel pour nuls nous rappelleraient que c'est bien par un tel expédient que César Borgia s'attacha l'affection de la foule en lui livrant prestement la tête ensanglantée fraîchement tranchée de Rémy d'Orque, dont l'unique tort aura été d'exécuter la volonté de son commanditaire.

Point n'est besoin d'une telle culture historique et littéraire pour cerner le paradoxe qui dépouille de toute crédibilité le rituel cyclique d'arrestations, de jugements et d'emprisonnement qui est la raison d'être des opérations épuratoires du Tribunal Criminel Spécial. Le paradoxe tient à ce qu'on ignore, vu de l'extérieur, si les justiciables paradés et présentés comme criminels sont effectivement coupables des délits qui leur sont imputés. Quand bien même leurs frasques passées et l'arrogance affichée de leur splendeur d'antan nous les rendraient antipathiques, il subsiste un doute déprimant sur leur culpabilité. Et lorsque les apparences jouent en leur défaveur et que les preuves de leurs indéliques paraissent convaincantes, l'on ne saurait pourtant dire, avec certitude, si leur déchéance est bien une juste rétribution d'inacceptables malversations. Si quelques-uns parmi eux vont au bain sans farouches dénégations, laissant ainsi supposer qu'ils ne seraient pas d'innocentes victimes d'un prince qui leur inflige de malsaines turpitudes pour tirer quelque bénéfice politique de leurs infortunes, d'autres clament leur innocence et crient à la conspiration. Derrière les barreaux du pénitencier, ils sont devenus des essayistes acerbes dont les écrits caustiques tiennent en haleine les amateurs des carnets de prison de ces nouveaux talents littéraires.

Ce n'est pourtant pas le fleurissement des écrits de prison dans lesquels des détenus portent leurs cas à la connaissance du public qui incline à douter de l'équité des charges contre eux. Le doute naît de la crédibilité problématique de procès aux relents parfois kafkaïens. Menée, de bout en bout, comme si la culpabilité ou l'élargissement étaient scellés avant toute instruction, selon une mystérieuse volonté qui tient procureurs et juges au pas, la croisade contre les détournements des deniers publics pâti d'une suspicion qui l'entoure d'un halo d'illégitimité. Les cycles d'arrestations sont entamés abruptement ; tout aussi soudainement, une profonde léthargie enveloppe les opérations. La vie reprend son cours avec ses bruissements, comme si, tout d'un coup, la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics n'étaient plus des priorités de premier ordre. L'incongruité d'interpellations survenant parfois des années après les faits allégués soulève des questions qui restent sans réponse. Tel individu relevé de ses prestigieuses fonctions puis frappé d'interdiction d'exercer une fonction publique n'en mène pas moins, dans la plus grande quiétude, ses activités ordinaires. Tel autre est nommé à d'autres fonctions malgré une alarmante suspicion d'indéliques. Puis, dans une brusque frénésie, l'on passe d'assignations à compa-

raître devant le Tribunal Criminel Spécial à l'incarcération.

Il se pourrait que tous ou certains soient effectivement coupables de sérieux crimes contre la bien commun. Le doute qui persiste suggère moins une inconditionnelle exonération qu'une remise en question des institutions et des procédures d'inculpation, de jugement, puis d'emprisonnement. En l'absence d'une solide présomption d'impartialité, les institutions judiciaires sont frappées d'un grave déficit de crédibilité qui en affecte négativement l'intégrité. Ainsi, au lieu d'incarner l'équité aux yeux de tous, les sentences prononcées par le tribunal sont perçues comme une ratification de la volonté d'une marionnettiste politique opérant dans une antichambre où les sorts sont scellés avant coup. L'on voit sans peine les couts induits par le discrédit qui conforte la croyance que la répression des gestionnaires indéliques et des fonctionnaires corrompus est une louche opération sans commune mesure avec l'impartialité qu'exige la justice. Faute de garanties de transparence, de célérité et l'assurance que la justice n'est pas aux ordres, les jugements de cour perdent la caution que procure la confiance qui prévaut tant qu'il est acquis, pour tous et chacun, que la loi est la même pour tous, sans failles.

Il suit de ce qui précède que l'érosion de la confiance en l'impartialité de l'ordre judiciaire dessert doublement le combat contre le pillage du trésor public par des fonctionnaires véreux. L'ensemble du système perdant de sa légitimité, ses actes n'apaisent pas la soif de clarté et de justice. Au bout du compte, c'est la société qui perd au change. Paradoxalement, les truands s'en tirent à bon compte, y compris lorsqu'ils sont incarcérés, parce que prévaut le sentiment qu'ils sont des suppliciés victimes d'une machination ourdie contre eux pour des fautes de gestion attribuables à la faillibilité humaine, voire de menues indéliques, tandis que d'autres qui bénéficieraient d'appuis hauts placés demeurent en liberté. La fraude triomphe ainsi et se drape du manteau de la vertu parce que le discrédit qui frappe le système le prive de l'aptitude à séparer le grain sain de l'ivraie. Ainsi se dévoile la seconde raison, ou hypothèse, qui explicite les effets dévastateurs du discrédit qui délégitime les institutions.

## La fraude érigée en système

La perte du crédit est aussi une crise de sens : procureurs et juges passent pour des exécuteurs de basses besognes, y compris lorsqu'ils sont d'honnêtes gens, tandis que des cohortes de prédateurs revendiquent la vertu de ceux qui assurent qu'ils doivent leurs tribulations aux ruses cyniques d'un prince qui redore son blason aux yeux du peuple en expédiant au pénitencier d'infortunés collaborateurs impitoyablement sacrifiés pour bien montrer qui tient le gouvernail. Il est alors à peine excessif de supputer que la fraude s'érige en système quand se dilue ou se perd la croyance que les institutions, comme le droit sur lequel elles reposent, existent pour garantir la justice. Lorsque cela advient, comme c'est le cas depuis quelques décennies l'ordre normatif en vigueur ne donne plus de gages qu'il est, sans réserve, attaché à la préservation des valeurs pourtant déclarées sacrées.

L'étonnante caractéristique de la croisade contre la corruption et l'indéliques des hauts fonctionnaires au Cameroun tient à sa stupéfiante permanence. Le bavardage sur la répression des détoursseurs du trésor est aussi vieux que l'ère du Renouveau dont le nom a, depuis longtemps, disparu du lexique de la propagande du parti au pouvoir. Trois décennies se sont écoulées depuis que le premier magistrat de la République qui demeure au pouvoir a exigé des preuves à un valeureux journaliste qui relayait un sentiment général sur la banalisation des détournements des deniers publics. L'on observe ainsi, non sans goguenardise, que sa gouvernance érode activement ses déclarations de principe. Voici douze ans qu'on attend la signature d'un décret d'application d'un dispositif constitutionnel prescrivant la déclaration des biens et des avoirs pour l'exercice de fonctions qui donnent accès à une importante partie de la fortune publique. Cette détonnante lenteur déconcerterait si l'on ignorait tout d'une stratégie d'usure devenue la marque de fabrique d'un président qui ne tient pas le temps pour une contrainte essentielle.

La suspicion d'érection de la fraude en système puise confirmation dans la permanence de l'écart entre les actes et les professions de foi. On peut ainsi, sans y trouver à redire, prescrire la déclaration des biens et des avoirs et en saborder méthodiquement le principe en en différant l'application, comme s'il n'allait pas de soi que l'opacité qui en résulte neutralise des mécanismes de contrôle de l'usage de la bourse publique. Imagine-t-on un le directeur d'un établissement bancaire fulminant contre les dévaliseurs de coffres-forts ajourner, *sine die*, l'installation d'un efficace système de surveillance ? C'est pourtant le surprenant spectacle que donne notre République de prévaricateurs dont le principal pénitencier héberge un impressionnant assortiment d'anciens supposés « *grands commis de l'Etat* » autrefois honorés comme tels.

L'agitation soudaine du Tribunal Spécial Criminel qui reprend du service après une incompréhensible hibernation pour instruire des malversations déjà fort anciennes a tout d'une diversion dans une République où l'exception est devenue une norme comme l'indique l'existence d'une juridiction spécialement instituée pour faire face à l'endémique corruption qui gangrène le corps moribond de l'Etat. L'exception s'étirera, comme les lois sans décrets d'applications qui viendront juste après nos si joyeuses calendes bantoues. N'osons surtout pas espérer que le Tribunal Spécial Criminel lèvera le lièvre suprême. Les fables le disent malin. Il l'est, assurément. N'a-t-on pas adopté, pour lui, une constitution taillée sur mesure, révisable à souhait, dont on attend toujours la pleine application voici, déjà, plus de 20 ans ? Contentons-nous donc du menu fretin. Le vrai verrouillage est bien là où il faut. Les actes du président de la République « *sont couverts par l'immunité et ne sauraient engager sa responsabilité à l'issue de son mandat.* »

\*Politologue

ANTENNE DE LA FASA D'EBOLOWA

## Les étudiants exigent de meilleures conditions d'étude

C'était à l'occasion de la cérémonie de remise des ordinateurs le 29 mars dernier au campus de la Fasa antenne d'Ebolowa à Métypkwalé, sous la conduite du doyen de la faculté agronomique de l'université de Dschang représentant le recteur de ladite institution qu'assistait le gouverneur de la région du Sud.

En recevant leur don d'ordinateurs offerts de Paul Biya du chef de l'état, par la voix de leur porte-parole Ngninzom Mouhaméd Kadafi, les bénéficiaires ont évoqué plusieurs attentes. D'abord, une attente d'ordre académique à savoir, le problème des soutenances des étudiants de la 4<sup>ème</sup> promotion année 2012-2013 qui ont déposé leurs dossiers pour la soutenance depuis le 05 octobre 2017 et qui jusqu'à cet instant sont sans suite. La programmation à temps des soutenances de la 5<sup>ème</sup> promotion de l'année 2013-2014 prévue pour le mois de juillet 2018, qui n'ont encore aucune annonce officielle. L'octroi d'un bus pour le transport des étudiants en vue de rallier le campus qui se trouve à environ 08 kilomètres du centre urbain d'Ebolowa. L'alimentation en eau et énergie du campus et l'équipement des laboratoires. Voilà ce qui semble être une préoccupation urgente à ce jour pour tous ces étudiants qui pour la plupart vivent loin du campus de Métypkwalé, et qui doivent prendre des enseignements de ce côté de la bourgade. Selon le président des étudiants de cette antenne spécialisée dans les métiers du bois de l'eau et de l'environnement, il est question que l'administration de l'université penche une oreille attentive à ces préoccupations, qui sont synonyme d'une université normale. Pour lui, les bonnes idées n'ont pas d'âge mais seulement de l'avenir, avec l'aide de l'administration universitaire le souhait est que les étudiants soient formés, informés et enten-



du tout en soutenant les dossiers essentiels à l'épanouissement de ceux-ci. Il s'agit du soutien des clubs et associations d'étudiants, à l'harmonisation des conditions de réussite, au respect des délais de publication des résultats. Car pour lui selon un penseur, on façonne les plantes par la culture, les hommes par l'éducation. A travers le dynamisme de l'administration universitaire, il est question de transformer toutes ces difficultés en opportunités d'avenir car, pour les étudiants comme pour la société, c'est à l'université que se crée une partie de cet avenir. Il faut noter qu'environ 500 étudiants l'antenne pédagogique d'Ebolowa à Métypkwalé ont été enrôlés à cet enregistrement biométrique qui consiste en plus d'être étudiant régulièrement inscrit, mais également se soumettre à la pose des empreintes digitales puis photographique. C'est au terme du processus que vous avez alors droit un ordinateur « PB hev ». Pour Bitom Oyono Dieudonné Lucien, doyen de la faculté agronomique de l'université de Dschang, le don présidentiel d'ordinateurs est le souci d'arrimage des étudiants camerounais à l'espace académique planétaire. Le projet, un

étudiant un ordinateur consiste à réduire l'écart qui existe car, moins de 10% d'étudiants camerounais avaient accès à un ordinateur pour ses travaux personnels. L'outil informatique aujourd'hui est indispensable dans la formation des étudiants, il facilite les recherches, permet de mieux assurer les cours dispensés en fichiers numériques et à être connecté au monde. C'est un signal fort qui révèle le côté incontournable du numérique dans le développement et la modernisation des sociétés. Aux doléances des étudiants, l'université de Dschang a pour principe le respect scrupuleux des calendriers académiques. Ainsi, le retard des soutenances des promotions sus-évoquées sera rattrapé. En les invitant au dialogue, le doyen leur a rassuré que les attentes seront comblées à mesure avec l'aide de l'administration universitaire. Il faut noter que par la même occasion, Pr Tchhoffo Martin ex -coordonnateur de l'antenne de la Fasa à Ebolowa a été appelé à servir désormais à l'université de Dschang comme, directeur du centre d'étude et de recherche en agronomie, cédant ainsi son siège au Pr Atangana Ateba nouveau coordonnateur.

Jacques Pierre SEH

### SCANDALE

## Des jambons contaminés en vente dans les grandes surfaces

L'alerte vient d'être donnée par le ministre de la santé publique

Dans un communiqué datant du 27 mars 2018 André Mama Fouda informe l'opinion publique nationale et internationale sur l'existence, sur le marché local, des jambons contaminés. Il s'agit, en effet, de la marque Paul-Prédault, dont le ministre de la Santé publique (Minsanté) a décidé de l'interdiction de la vente dans les centres commerciaux des villes camerounaises. «Certains jambons du fabricant « Paul-Prédault ont été contaminés par des listerias (bactéries *listeria monocytogenes*)», selon la Fondation camerounaise des consommateurs, qui a rendu public un communiqué jeudi 29 mars 2018. Une contamination qui a conduit, ajoute le communiqué de cette corporation, depuis le mois de février 2018 en France «au rappel de milliers de barquettes de jambon de marque» Carrefour, Casino, Leader price, Monoprix, etc.

Au total, sept marques de jambons sont concernées. La Focaco relève que les personnes immuno-déprimées, les femmes enceintes, les per-



sonnes du 3<sup>ème</sup> âge et les enfants en bas âge sont singulièrement sensibles à la listeria. Et pour qui «les symptômes de la listériose s'apparentent généralement à ceux de la grippe, mais peuvent parfois causer des troubles neurologiques ou une infection de sang».

A en croire Delor Magellan

Kamseu Kamgaing, président de la Ligue camerounaise des consommateurs (Lcc), «ce produit carné est contaminé au listeria monocytogene». Aussi, la Lcc dénonce-t-elle la tiédeur, voire la somnolence des autorités sanitaires, lesquelles s'en préoccupent peu.

La fondation camerounaise des consommateurs (Focaco)

pour sa part attire l'attention des femmes enceintes, consommatrices des jambons, et leur présente les risques sanitaires qu'elles encouront. La ligue camerounaise des consommateurs (Lcc), de son côté, exige aux clients de ne plus s'en procurer vu les effets néfastes de cette marque de jambon.

M.S.

## LA PATATE DOUCE Recettes et bénéfiques pour la santé

Tous ces avantages justifient que la patate douce fasse partie des aliments les plus sains que vous pouvez ajouter à votre régime.

Il y a beaucoup de régimes alimentaires ces temps-ci qui recommandent aux gens de diminuer la teneur en amidon dans leurs repas quotidiens. En effet, une concentration trop forte de l'amidon dans l'alimentation peut avoir des effets néfastes. Cependant, éviter complètement l'amidon peut nous empêcher de profiter de certaines solutions particulièrement saines et savoureuses comme les patates douces.

Légume-racine populaire et utilisé dans un large éventail de recettes, la patate douce ne ressemble que faiblement aux pommes de terre ordinaires. Ce légume était selon Food Avenue originaire de l'Amérique centrale et du Sud. Cependant, il est maintenant cultivé partout dans le monde et est couramment utilisé pour accompagner les plats nutritifs et les éléments de cuisson. Dans de nombreux cas, un plat de pommes de terre douces peut satisfaire les besoins d'un individu en amidon ou en glucides d'une manière plus saine que des alternatives populaires telles que des kilos de riz, des pommes de terre ordinaires, etc.

Pour beaucoup de gens, la façon la plus simple de profiter d'une patate douce est tout simplement de la faire cuire, d'ajouter du beurre et la manger. Cependant, il existe encore de nombreuses recettes spectaculaires qui peuvent aider à être un peu plus créatif avec ce légume unique. Pour ceux qui recherchent une source de recette, le magasin populaire de soins à domicile M&S propose un certain nombre de modes de vie saines et d'options de livres de recettes végétariennes notamment avec la série «Easy» qui met en vedette le livre « Easy Healthy, » (« Facilement et Sainement »). La série «Easy» est composée de livres ayant chacun 100 recettes. Cela fait de ce magasin l'endroit idéal pour trouver maintenant des façons d'incorporer des ingrédients sains comme les patates douces afin d'obtenir des recettes intéressantes et originales.

En ce qui concerne les bienfaits nutritionnels d'un tel plat, ils dépendront toujours du degré d'implication des autres ingrédients. Cependant, s'il s'agit des pommes de terre en particulier Paper Blog a une liste formidable des diverses avantages sanitaires dont vous pouvez bénéficier en mangeant des plats de pommes de terre douces. Voici un rapide survol de quelques-uns des bénéfices les plus significatifs de la pomme de terre douce: Teneur élevée en fibres qui aide votre corps à brûler les calories avec une efficacité optimale ; Vitamine B6, pour aider à maintenir les artères et les vaisseaux sanguins souples et en bonne santé ; Béta-carotène: un riche désoxydant bon pour la santé oculaire et la prévention du cancer ; Manganèse: un minéral qui aide à contrôler le taux de sucre dans le sang et aide le corps à gérer l'appétit naturellement ; Les vitamines C et E: plus désoxydants, ces vitamines aident à la prévention de maladie.

Tous ces avantages justifient que la patate douce fasse partie des aliments les plus sains que vous pouvez ajouter à votre régime alimentaire. En plus, avec toutes les nombreuses recettes qui existent, vous pouvez facilement profiter des patates douces de diverses manières.

Bernard Tchami (Cp)

## LIONS INDOMPTABLES

## Des «sorciers blancs» se bousculent à la porte de la tanière

Passée la période de dépôt des dossiers de candidature pour le poste de sélectionneur de l'équipe nationale du Cameroun, les membres de la commission chargée de l'examen desdits dossiers trouveront sur leur table, une foultitude de Cv de techniciens étrangers qui rêvent de « dresser » les champions d'Afrique en titre.

À la fin il n'en restera qu'un. Depuis la résiliation du contrat de Hugo Broos par le Comité de normalisation de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) doublée du refus du ministre des Sports et de l'éducation physique de renouveler le bail du technicien belge à la tête des Lions indomptables, les fans de la sélection nationale fanion brûlent d'envie de savoir à quoi va ressembler le prochain patron de l'encadrement technique du « Onze national ». Mais avant d'y arriver, c'est la commission chargée de l'analyse des candidatures qui va éplucher d'ici mardi, les dossiers reçus pour en sélectionner trois qu'elle trouvera convaincants. Le travail bouclé, apprend-t-on, une short list constituée de trois candidats sera envoyée sous pli confidentiel à Pierre Ismaël Bidoung Mkpatt qui aura la lourde responsabilité de désigner dans ce trio, le prochain « dresseur des fauves », à presque un an de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (Can) que le Cameroun se prépare à abriter.



Giresse, Troussier, Sagnol, Lechantre...

S'il est vrai que tous ceux des techniciens qui ont postulé sont crédités des états de service qui plaident en leur faveur, des sources bien introduites soutiennent mordicus que l'oiseau rare ne sera autre qu'un expatrié. D'ailleurs, la forte colonie de prétendants français laisse penser que le successeur de Broos viendra fatalement du pays d'Emmanuel Macron. Des tractations (de palais) et des conciliabules en haut lieu auraient même déjà démarré dans cette perspective. Aux rangs de ces aspirants au poste de sélectionneur, Willy Sagnol, Alain Giresse, Didier Six, Philippe Troussier, Pierre Lechantre, pour ne citer que ceux là. Sans clubs et non engagés avec une sélection nationale pour la plupart, la tanière des Lions indomptables serait désormais leur nouvelle convoitise. C'est dire que dans un premier temps, la tâche ne sera pas aisée pour Dieudonné Happi et sa fameuse commission qui auront sans doute l'embarras de choix face à cette impressionnante liste.

L'intox Rijkaard-Makele-



le ?

À cette colonie française vient se greffer des noms comme Franck Rijkaard, l'ancien entraîneur du Fc Barcelone et dont certains lobbies voudraient imposer au Cameroun. John Toshak, Hubert Velud, Carlos Queiroz et Juande Ramos ne sont pas en reste. Des anciens footballeurs charismatiques certes, mais qui n'ont pas encore connu l'expérience d'une sélection africaine qui plus est, de la trame des « rois de la forêt ». L'un des noms qui a beaucoup circulé dans la presse et les réseaux sociaux depuis le lancement des appels à candidature, reste celui de Claude Makelele. D'après le média belge *Het Nieuwsblad*, l'ancien international qui a fait les beaux jours des Bleus, a été approché le 08 mars dernier par des émissaires de la Fécafoot. Lesquels auraient fait le déplacement jusqu'en Wallonie pour le rencontrer. L'ancien international français est même présenté comme « un candidat sérieux » pour diriger les Lions Indomptables. Après son passage raté sur le banc de Bastia en 2014, le technicien signe une expérience mitigée en



Belgique avec Eupen qu'il a pris dans une situation catastrophique fin 2017 sans parvenir à redresser la barre (3 victoires, 5 nuls et 8 défaites en 16 matchs) ni à lui faire quitter la place de lanterne rouge.

Ce qu'on sait de cet ancien footballeur français né à Kinshasa (Zaire) en 1973, c'est qu'il dispose d'un des palmarès les plus étoffés du ballon rond au niveau national. Champion de France avec le Fc Nantes (1995), champion d'Espagne (2001 et 2003) et d'Europe (2002) avec le Real Madrid, champion d'Angleterre avec Chelsea (2005 et 2006), sa carrière reste néanmoins marquée par l'absence de grand titre international en équipe nationale. Si Claude Makelele a atteint la finale du Mondial 2006 avec les Bleus de Zidane et accumulé 71 sélections, le milieu de terrain a longtemps été barré à son poste par l'emblématique Didier Deschamps. Résultat : « Maké » rate les sélections pour la Coupe du monde 1998 et l'Euro 2000, deux compétitions remportées par la France. Il termine sa carrière à 38 ans, le 29 mai 2011, au Psg, club dans lequel il se reconvertisse ensuite au sein du staff technique.

C.T.

## TOURNOI VIVRE ENSEMBLE

## Premier set gagnant de la 3e édition

La compétition de tennis qui a débuté hier au Happy tennis club de Makèpè à Douala, avec un match d'exhibition opposant le n° 1 national au n° 2, verra la participation d'au moins trois cent athlètes venus des quatre coins du territoire national. Tournoi majeur de la fédération camerounaise de tennis, il met en jeu 150 points au classement Atp (Association of tennis professionals) pour le vainqueur chez les seniors.

Un match d'exhibition entre le n° 2 national Blaise Nkwenti, et le n° 1 Augustin Ntoubas, qui s'est soldé par la victoire du premier sur le score de deux sets, 6/3 6/1, il n'y avait pas mieux pour lancer la 3<sup>e</sup> édition du Tournoi vivre ensemble, qui se jouera du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai 2018 au Happy tennis club de Makèpè à Douala. Pendant un mois, les athlètes vont s'opposer dans les catégories vétérans, minimes, double messieurs,

double mixtes, handi-tennis (pour les personnes à mobilité réduite), et inter-corps de métiers (pour certains corps de métiers inscrits à la compétition). Tournoi du vivre ensemble comme son nom l'indique, il est destiné à promouvoir le vivre ensemble sur l'étendue du territoire national, au regard de la situation d'insécurité qui règne dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Il est question de « faire comprendre au public que le sport est un vecteur de valeur de fair-play, et de cohésion sociale », affirme Evariste Deffo, directeur général de Brand and consumers (B and C), organisme promoteur de la compétition.

## Détection de talents

Considéré comme l'un des tournois majeurs de la fédération camerounaise de tennis, le Tournoi vivre ensemble verra la participation des seize meilleurs joueurs camerounais, avec à la clé un gain de 150 points à l'Atp pour le vainqueur chez les seniors. De quoi relever le niveau de la compétition qui pourrait avoir une incidence sur le classement national. « On attend au moins trois cent athlètes dans toutes les catégories confondues, qui viennent de toutes les régions du pays », confie

Depollo Nana Nzingia, directeur technique national adjoint. « C'est en prélude aux événements comme le tournoi futur qui aura lieu au Cameroun en novembre. Les joueurs vont venir de partout en Afrique et même peut-être en dehors, parce que, quand on sait qu'il y a des points Atp, ce n'est plus l'enveloppe qui compte », poursuit-il. Des tournois comme celui-ci sont reconnus par la fédération, et permettent donc la promotion de la discipline, la détection des talents, leur évaluation et leur préparation aux compétitions internationales.

Pendant un mois, le Happy tennis club de Makèpè qui accueille la compétition, aura la lourde tâche d'assurer tout ce qui est logistique, afin que tout se déroule dans les meilleures conditions. « Toutes les conditions sont remplies, tous les cours sont prêts, les différents groupes sont à pied d'œuvre pour commencer en semaine », confirme Emmanuel Etebe, président du Happy tennis club. « En une année, nous organisons plusieurs tournois de ce genre et nous encourageons ce genre d'initiative qui permet au Happy tennis club de vivre », laisse-t-il entendre. Rendez-vous donc le 1<sup>er</sup> mai prochain, pour juger l'artiste au pied du mur.

Le Prince FOGUE (Stagiaire)

## MONDIAL DE MONTAIGU

## Le Cameroun humilié

Pour sa dernière sortie contre la Russie samedi dernier, les jeunes camerounais n'avaient plus rien à perdre puisque tout était déjà perdu. Ils vont donc se lancer sans complexe dans la confrontation, alignant quelques bons coups et pêchant dans le dernier geste. C'est eux qui vont d'ailleurs ouvrir le score. Sur un coup franc à l'entrée de la surface de réparation, Steve Mvoue d'un superbe coup franc enroulé dans les arrêts de jeu de la première mi-temps trompe le gardien russe. Mais Bassir Souidi Housseinni prend un carton rouge qui redonne confiance aux adversaires. Sergei Volkov n'espérait pas tant et égalise pour la Russie. Avec deux défaites en trois matchs, aucune victoire, onze buts encaissés pour deux marqués, cela aurait été injuste de voir les jeunes camerounais poursuivre l'aventure en finale. Mais, la confrontation pour le trophée va opposer les deux champions de groupe, le Portugal et le Brésil.

## MONDIAL 2018

## Pas d'arbitres camerounais en Russie

À 73 jours du coup d'envoi du Mondial 2018, la Fifa a dévoilé jeudi l'identité des 36 arbitres de champ et des 63 assistants qui officieront durant la compétition organisée du 14 juin au 15 juillet prochains en Russie. Dans cette liste, on retrouve 6 Africains dans les arbitres principaux dont le numéro un continental, le Gambien Bakary Gassama. L'Algérien Mehdi Abid Charef, le Sénégalais Malang Diedhiou, l'Égyptien Gheand Grisha, le Zambien Janny Sikazwe et l'Éthiopien Bamlak Tessema Weyesa complètent le contingent africain. Le continent disposera donc de plus de représentants qu'au Brésil en 2014, où on comptait trois arbitres africains « titulaires » et deux en soutien. Cette augmentation est logique puisque le nombre d'arbitres retenus a lui aussi augmenté. On compte également 10 arbitres assistants venus d'Afrique : le Marocain Redouane Achik, le Soudanais Waleed Ahmed, le Burundais Jean Claude Birumushahu, les Sénégalais Djibril Camara et El Hadji Malick Samba, l'Angolais Emiliano Dos Santos, l'Algérien Abdelhak Etchiali, le Ténézien Anouar Hmla, le Kényan Marwa Range et le Sud-Africain Thusi Siwela.

Pour rappel, selon le règlement de la Fifa, les arbitres doivent être âgés d'au moins 25 ans. La Fifa autorise plus rarement les arbitres de plus de 45 ans, mais elle se réserve le droit d'exiger d'eux des évaluations techniques, des examens médicaux et des tests physiques supplémentaires. Un séminaire est prévu pour les arbitres durant deux semaines fin avril en Italie. La Commission des arbitres désignera ensuite quels officiels tiendront les rôles d'assistants vidéo. Tous seront suivis attentivement et un ultime séminaire se tiendra à Moscou dix jours avant le début du Mondial.

C.T.